

Assemblées  
SB/MPS/MC

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 9 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 février à 18h30, les membres composant le Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 2 février 2023, se sont réunis au nombre de 42 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

**Étaient présents :**

André SANTINI	Olivier RIGONI	Corine SEMPE
Thierry LEFEVRE	Tiphaine BONNIER	Stéphane FORMONT
Fanny VERGNON	Etienne BERANGER	Caroline MILLAN
Philippe KNUSMANN	Kathy SIMILOWSKI	Guillaume LEVY
Fabienne LIADZE	Nicole BERNADET	Cyrille GRANDCLEMENT
Ludovic GUILCHER	Dominique GIACOMETTI	Caroline ROMAIN
Edith LETOURNEL	Christine HELARY-OLIVIER	Didier VERNET
David DAOULAS (à partir de 19h)	Thibaut ROUSSEL	Maud JOIE-SORIA
Nathalie PITROU (jusqu'à 20h10 et à partir de 20h23)	Marie-Hélène LE BERRE	Martine VESSIERE
Alain LEVY	François SINSOLIEUX	Jean-Baptiste BART
Arthur KHANDJIAN	Florent TRIDERA	André TANTI
Claire SZABO	Eric KALASZ	Thibaud GLOWACZOWER
Bernard de CARRERE	Isabelle MARLIERE	Valérie GIRAUD (à partir de 18h52)
Sabine LAKE-LOPEZ	Jean COURCELLE- LABROUSSE	Sophie MEREAU

**Étaient représentés :**

David DAOULAS par Tiphaine BONNIER jusqu'à 19h  
 Maria GARRIGUES par Nicole BERNADET  
 Claire GUICHARD par Thierry LEFEVRE  
 Claire GALLIOT par Fanny VERGNON  
 Anne-Sophie THIBAUT par Fabienne LIADZE  
 Thomas PUIJALON par Maud JOIE-SORIA  
 Antoine MARMIGNON par Didier VERNET

**Étaient absents :**

Nathalie PITROU de 20h10 à 20h23  
 Louis DORANGE

Valérie GIRAUD jusqu'à 18h52

Guillaume LEVY est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il accepte.

**M. le Maire.**- "Mes chers collègues, nous sommes à l'heure officielle. Le quorum est sensiblement atteint. Monsieur le Directeur général, l'appel s'il vous plaît."

### **Appel nominal**

*(Il est procédé à l'appel nominal.)*

**M. le Maire.**- "Le quorum est atteint. La séance est ouverte."

### **Nomination d'un secrétaire de séance**

**M. le Maire.**- "Nous devons désigner un secrétaire de séance. Pour mémoire, Anne-Sophie THIBAUT avait été désignée le jeudi 15 décembre. Qui est candidat ?"

**M. LEFEVRE.**- "Guillaume LÉVY se propose comme candidat."

**M. le Maire.**- "Y a-t-il d'autres candidats ?"

Qui est contre la nomination de M. LÉVY comme secrétaire de séance ?

Avis contraires ? Abstentions ?"

**Voté à main levée – Adopté.**

**M. LEVY est élu secrétaire de séance.**

**M. le Maire.**- "Mes chers collègues, suite au séisme survenu le 6 février dernier en Turquie et en Syrie d'une magnitude de 7.8 sur l'échelle de Richter, la Ville étudie les modalités de soutien aux populations en lien avec ses partenaires. Il vous est donc demandé, pour l'instant, d'observer une minute de silence en hommage aux très nombreuses victimes de cette catastrophe sans précédent."

**Il est observé une minute de silence.**

**M. le Maire.**- "Merci à vous."

### **Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 15 décembre 2022**

**M. le Maire.**- "Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du jeudi 15 décembre. Y a-t-il des remarques ? Soyez gentils, donnez votre nom."

**M. TANTI.**- "Monsieur TANTI voudrait parler, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "Vous êtes tellement célèbre..."

**M. TANTI.**- "Depuis bientôt 30 ans, vous vous rappelez un peu de ma tête."

**M. le Maire.**- "Non, je ne m'intéresse que aux gens importants."

**M. TANTI.**- "Très bien, c'est bien ce que je pensais."

**M. le Maire.**- "Il s'agit du procès-verbal, Monsieur TANTI ?"

**M. TANTI.**- "Oui, sur le procès-verbal."

Nous ne le faisons pas à chaque fois et pourtant nous devrions en début de séance du Conseil municipal remercier les sténotypistes – je crois bien que c'est ainsi qu'elles se nomment – et la Direction des Assemblées pour le remarquable travail qu'est la rédaction de ce procès-verbal."

**M. le Maire.**- "Très bien. Ce sera transmis."

**M. TANTI.**- "Merci."

Une lecture attentive nous a montré que quelques coquilles ont échappé à leur vigilance."

**M. le Maire.**- "Ah ! Voilà TANTI ! Un petit bravo et après « va te laver » !"

**M. TANTI.** - "Je pensais que vous l'aviez relu avant, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.** - "Non. Je fais confiance à mes collaborateurs."

**M. TANTI.** - "Si on veut gagner un peu de temps, on va le faire."

**M. le Maire.** - "Il suffirait qu'il n'y ait pas de question, c'est tout."

**M. TANTI.** - "Une lecture attentive nous a montré que quelques coquilles ont échappé à leur vigilance, mais il serait souhaitable qu'elles soient prises en compte pour la bonne compréhension des débats."

Page de garde, dans le titre, « PROCÈS VERBAL » comporte d'une part, un accent grave et un non un accent aigu et d'autre part, comporte un trait d'union.

Il y a d'autres problèmes, mais tant qu'à faire, on les a tous notés.

En page 5, en bas, dans la dernière phrase du Maire, là où le Maire confond Valérie GIRAUD avec Martine VESSIÈRE, il manque « sourire » devant le mot « carnassier ».

En page 6 – elle l'a peut-être remarqué –, lorsque vous évoquez les prix et distinctions, il y a une erreur d'orthographe sur le prénom de Mme BONNIER : un « y » remplace le « i » dans Tiphaine.

Page 13, orientation 21, deuxième paragraphe, il manque un « un » devant « vœu » et il y a un « en » en trop devant « salons ». La vraie phrase est : « *Mais c'est un vœu pieux ! J'espère que vous vous êtes rendus, les uns et les autres, aux derniers salons qui se sont déroulés [...] ».*

Page 20, lorsque j'interviens sur la police municipale, j'indique un effectif de 20 à 25 personnes, or il est écrit un effectif de 20 à 25 %.

Enfin, page 29, lorsque j'interviens sur l'augmentation de la taxe foncière, j'ai dit « + 14/15 % à 23/24/25 % » et il manque à chaque fois le signe de pourcentage.

Maintenant, Monsieur le Maire, je souhaiterais procéder à un rappel au règlement intérieur.

L'article 23 du règlement intérieur précise que le Président veille à ce que les discussions se poursuivent avec calme et dignité et à ce que le conseiller qui a la parole ne soit pas interrompu.

Les cas dans lesquels vous pouvez interrompre le conseiller qui a la parole sont prévus par ailleurs. Malheureusement, vous en abusez. Et lorsque l'on relit les débats, on constate que vos interruptions et invectives ont plutôt tendance à allonger les débats.

Alors, s'il vous plaît, Monsieur le Maire, nous pouvons comprendre que vous n'appréciez pas d'avoir des conseillers d'opposition ; n'est pas David LISNARD qui veut.

Pour notre part, nous respectons vos fonctions, mais nous avons le droit de ne pas avoir sur tout le même avis que vous. Nous estimons qu'il vous arrive de vous tromper et nous sommes là pour vous le dire. Cette séance va montrer que vous n'avez pas toujours fait les bons choix, et ce sont les Isséennes et les Isséens qui le paient. Notre droit est de vous le dire et vous devez accepter de l'entendre, même si cela ne vous fait pas plaisir.

De manière courtoise, nous sommes là pour vous le dire et vous devez accepter, comme cela est indiqué à l'article 23, « avec calme et dignité ».

J'espère ne pas avoir à refaire ce rappel au règlement au début de chaque séance, mais s'il faut le faire, je le ferai au nom de notre groupe « Vivre Issy Pleinement »."

**M. le Maire.** - "Nous vous remercions de cette interruption parfaite. Vous êtes très content de vous, vous êtes le seul ici, c'est bien."

Y a-t-il d'autres personnes qui voudraient intervenir ? Qui est d'avis de reprendre les quelques idées qui ont surnagé ?"

**M. TANTI.**- "Ce ne sont pas des idées qui ont surnagé, mais des précisions qui sont des corrections de forme sur quelques points où il y a des petites erreurs manifestes."

**M. le Maire.**- "Si vous étiez à notre place pour gouverner la Ville, je crois qu'on serait finalement très malheureux, parce que vous montrez votre compétence dans les détails. On appelle cela la « sodomisation de diptères ». C'est un sport que vous pratiquez souvent, mais qui n'est quand même pas très efficace."

**M. TANTI.**- "Beaucoup moins que vous !"

**M. le Maire.**- "Tout récemment, le Cœur de Ville : les gens en sont très contents, ils nous félicitent tous les matins. On n'a pas reçu vos compliments. C'est une opération réalisée... "

**M. TANTI.**- "... Ah, c'est bête, Monsieur le Maire, parce que si vous nous aviez invités à la cérémonie, on vous aurait peut-être félicités !"

**M. le Maire.**- "Vous n'avez pas à être invités, vous n'avez jamais voté les crédits ! C'est tout."

**M. TANTI.**- "Les crédits de Cœur de Ville ? Je pense les avoir tous votés."

**M. le Maire.**- "Les gens de Paris m'ont dit qu'il y avait des surmulots – je ne sais pas de qui on parlait..."

Merci.

Le procès-verbal vous est donc soumis.

Qui est contre l'adoption du procès-verbal ?

Pour ? Vous levez la main, s'il vous plaît.

**Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est adopté à l'unanimité, se sont abstenus : 9 : Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MÉREAU, Thomas PUIJALON, Maud JOIE-SORIA, Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Cyrille GRANDCLÉMENT.**

Très bien.

Donc, il y a neuf abstentions. C'est parfait. C'est votre majorité.

Monsieur GRANDCLÉMENT... Il nous pose un problème ce GRANDCLÉMENT : on ne sait pas où il est, s'il est dans la majorité, dans l'opposition. C'est embêtant. Pour une fois, on vient de le voir se déclarer. Il m'a envoyé plein de lettres disant qu'il était débordé, qu'il ne pouvait pas faire face à tous les engagements qu'il avait pris. On l'a donc retiré progressivement de quelques organismes dont personne ne se plaint d'ailleurs – je parle de son départ.

Le procès-verbal est adopté."

**Vote à main levée. Adopté.**

**M. le Maire.**- "Nous passons maintenant à l'information sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités."

**Information sur les décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.**

**M. le Maire.**- "Il n'y a pas de vote. Il est donc pris acte de la transmission aux membres du Conseil de la liste des décisions.

- Trophée « Paris 2024 »

Le 13 décembre dernier, la Ville d'Issy-les-Moulineaux s'est vu remettre, en présence de Tony ESTANGUET, ancien champion Olympique et Président de PARIS 2024, et de la Ministre des Sports, Amélie OUDÉA-CASTÉRA, le trophée « PARIS 2024 » pour son

engagement éco-responsable, notamment grâce aux démarches sportives des citoyens en matière de développement durable.

- Trophée « Ville amie des animaux »

Depuis le 2 février 2023, la Ville est lauréate du label de la région Ile-de-France « Ville Amie des Animaux » qui a décerné une patte pour les actions de la Ville en faveur de la protection des animaux de compagnie, notamment pour lutter contre la maltraitance et l'abandon. En 2022, le jury a distingué 58 nouvelles communes qui rejoignent les 44 de la session précédente.

Vous voilà informés.

Reprise anticipée des résultats de l'exercice. Nous arrivons maintenant à l'ordre du jour *stricto sensu*. C'est Édith LETOURNEL qui prend la parole. Il y aura un vote."

## **J. FINANCES – Édith LETOURNEL**

### **1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022**

**Mme LETOURNEL.**- "Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes amenés ce soir, lors de ce Conseil municipal, à nous prononcer sur plusieurs délibérations portant sur la reprise anticipée des résultats 2022 et le budget 2023.

Cette première délibération est habituelle. Comme vous le savez, nous avons mis en place depuis plusieurs années un processus accéléré de reprise des résultats de clôture 2022 nous permettant de les reprendre dans notre budget 2023, ce qui apporte une meilleure lisibilité sur nos comptes financiers.

Ces comptes sont précisés dans la délibération qui vous est remise.

#### Section de fonctionnement

- Résultat pour l'exercice 2022 : 5 525 794 euros.
- Résultat reporté pour l'exercice 2021 : 8 583 715 euros (je vous fais grâce des euros, vous avez les chiffres précis sur la délibération).
- Résultat global (sommes des deux) : 14 109 510 euros.

#### Section d'investissement

- Résultat pour l'exercice 2022 : 16 272 574 euros.
- Résultat reporté pour l'exercice 2021 : - 495 241 euros.
- Résultat global : 15 777 332 euros.
- Restes à réaliser en termes de dépenses et de recettes : 8 738 399 euros (dépenses) et 6 496 331 euros (recettes).

#### Prévision d'affectation pour le montant du résultat à affecter

- Report d'investissement : 15 777 332 euros.
- Report de fonctionnement : 13 109 510 euros.

Durant l'exercice 2022, nous avons dû faire face – comme je l'avais déjà indiqué lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire – à de fortes fluctuations de nos dépenses courant 2022 résultant particulièrement de la crise de l'énergie et des effets conjugués et amplifiés de l'inflation. Cela nous a conduits à devoir prendre des mesures drastiques courant 2022 – et y compris à l'automne 2022 – en termes de réductions de dépenses et à comptabiliser des dépenses supplémentaires d'énergie du fait des surcoûts associés et la première partie des impacts sur la masse salariale de l'augmentation du point d'indice à partir de juillet 2022.

Tous ces phénomènes ont été pris en considération à bras-le-corps et intégrés, en particulier les réductions de charges. Nous aboutissons néanmoins à un résultat de fonctionnement de

5 525 000 euros (uniquement pour l'année 2022) légèrement supérieur au résultat de 2021 malgré tous ces aléas. Cela démontre bien notre volonté de pouvoir maîtriser ces dépenses supplémentaires et de garder une ligne de conduite et de maîtrise budgétaire importante et maîtrisée sur cet exercice 2022.

Voilà pour l'essentiel de cette reprise anticipée des résultats pour 2022."

**M. le Maire.**- "Merci.

Questions ?

Monsieur TANTI bis !"

**M. TANTI.**- "Ce sera très court, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, nous examinerons les résultats de l'exercice lors de la prochaine séance du Conseil en avril. Nous nous prononcerons à ce moment-là sur la constitution de ce résultat.

Sur le principe de la reprise anticipée des résultats pour permettre, dès cette présente séance, d'adopter un budget conforme à la situation comptable réelle, nous n'y sommes pas opposés. En conséquence, nous voterons cette délibération."

**M. le Maire.**- "D'autres interventions ?

Nous passons au vote, s'il vous plaît.

Qui est contre cette décision ?

Qui est pour ?

Abstentions ?

Adopté. Unanimité."

**Vote à main levée.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2022.

**DÉCIDE** de reporter la somme de 15 777 332,70 euros sur la ligne 001 en recettes d'investissement, d'affecter la somme de 1 000 000 euros au compte 1068 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 13 109 510,07 euros sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

**DIT** que l'affectation définitive de ces sommes sera approuvée par délibération à l'issue du vote du compte administratif.

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire.**- "Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023, Édith LETOURNEL."

**2. Budget primitif de la commune pour l'exercice 2023**

**Mme LETOURNEL.**- "Merci, Monsieur le Maire.

Quelques *slides* de présentation vont permettre de compléter les commentaires que je vais vous apporter sur le budget 2023, lequel vous a été diffusé dans les documents associés à notre Conseil.

Une présentation assez détaillée a déjà été faite lors du débat d'orientation budgétaire (Conseil municipal de décembre dernier). Je ne vais donc pas revenir dans les détails de ce qui avait été présenté, mais simplement rappeler les faits essentiels.

L'année 2022 a été caractérisée par des phénomènes totalement imprévus, complètement différents de ceux de la période Covid 2020-2021, à savoir la crise énergétique et l'inflation issues, en particulier pour le premier point, de la guerre en Ukraine.

Nous avons fait face à ces aléas et perturbations. En 2023, nous sommes encore impactés par ces phénomènes dans un contexte national et international toujours incertain s'agissant de l'évolution de l'inflation, de l'économie et des prix de l'énergie.

La loi de finances 2023 a instauré un dispositif de lutte contre l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie pour les collectivités locales – bouclier local – qui, en fonction d'un certain nombre de règles que je ne vais pas détailler, permet de bénéficier d'une aide pour compenser en particulier le surcoût de l'énergie. On aura à cœur de surveiller et d'activer ce dispositif, le cas échéant, en fonction des critères à respecter.

Malgré les incertitudes économiques, nous avons pris le sujet à bras-le-corps et poursuivi dans la même lignée que fin 2022 avec la volonté de continuer à baisser nos dépenses de fonctionnement. Nous les avons baissées de 8 % (bien plus qu'habituellement), hors dépenses réglementaires contractuelles difficilement modifiables et imposées. C'est un effort important que l'on mesure en même temps avec une recherche de moindre impact sur les différents services proposés à nos concitoyens.

Il nous faut néanmoins avoir recours au levier fiscal pour équilibrer notre budget compte tenu de la forte fluctuation des recettes et des dépenses ; recettes dont je rappelle qu'elles ne sont pas revenues au niveau de 2019 – nous le constatons depuis déjà trois ans.

Ce recours au levier fiscal va nous permettre d'équilibrer notre budget 2023 et de dégager quelques marges de manœuvre, lesquelles permettront, à long terme, de rééquilibrer notre structure et en particulier d'améliorer notre autofinancement pour financer nos futurs projets d'investissement.

Par ailleurs, nous sommes conduits à définir une enveloppe, c'est-à-dire un cadrage des investissements réalisés et dépensés chaque année qui vont, bien sûr, être financés par ces ressources propres avec l'objectif de ne pas recourir à de nouveaux emprunts. Nous avons eu recours à l'emprunt l'an passé dans des conditions de taux très avantageuses (taux bien plus bas qu'aujourd'hui) pour un montant de 10 millions d'euros – somme débloquée en deux fois (la moitié en 2022 et l'autre moitié en 2023).

Nous poursuivons nos efforts de gestion, comme je l'ai déjà indiqué.

Les orientations budgétaires de 2023 sont de nature à pouvoir nous permettre de maîtriser nos dépenses 2023, malgré le contexte incertain que je rappelais en introduction.

Le budget global s'élève à 234 356 000 euros et s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 179 000 000 euros ;
- section investissement : 55 355 000 euros.

Au résultat brut de clôture 2022 de 5 525 000 euros, nous allons pouvoir ajouter le résultat antérieur reporté de 8 583 000 euros pour aboutir à un résultat de clôture dans le cadre de budget 2023 de 14 109 000 euros.

Pour la section d'investissement, nous reprenons dans le budget ces mêmes sommes (16 272 000 euros) et le résultat antérieur reporté est de - 495 000 euros.

Les dépenses augmentent sensiblement entre le budget 2022 (avant crise énergétique en particulier) et le budget 2023 qui est à 156 millions d'euros.

Les recettes progressent également dans le même ratio (4,52 pour les dépenses et 4,8 pour les recettes), ceci permettant d'équilibrer l'ensemble de notre budget, en tout cas pour cette partie-là, on s'intéresse aux dépenses de fonctionnement.

Les principaux phénomènes sont liés à :

- l'augmentation des dépenses résultant de l'inflation ;
- la revalorisation du point d'indice (1,4 million d'euros en année pleine) ;
- inflation / crise énergétique avec en particulier l'augmentation des fluides et dépenses énergétiques de 3,8 millions d'euros. C'est une somme très conséquente. En 2022, l'augmentation était déjà sensible, mais mieux maîtrisée du fait des contrats. On n'en a pas encore le montant réel, puisque toute l'année 2022 n'a pas encore été analysée, mais on peut l'estimer entre 800 000 et 1 million d'euros. En 2023, cela prend donc une envergure bien plus forte. Rien que cet impact déséquilibre et nécessite par conséquent des mesures telles que celles je vous ai énoncées (réduction d'autres dépenses et utilisation du levier fiscal).

Le montant des dépenses réelles d'investissement est important en 2021 en raison de projets d'investissements importants (PMS et début de la rénovation de l'école Marie MARVINGT). Ces niveaux d'investissement diminuent, sans pour autant être très réduits (le niveau reste élevé), mais correspondent de plus en plus à un cadrage qui nous permettra de les financer par l'autofinancement. En 2023, on prévoit un niveau d'investissement global de 55 millions d'euros. Ce financement des projets d'investissements se fera sans recourir à de nouveaux emprunts.

Les composants principaux du financement comprennent une part de 6 % des emprunts 2022 reportés en 2023 et une part essentielle des recettes réelles d'investissement et 41 % pour l'autofinancement. C'est finalement un investissement très stable.

Je ne vais pas redétailler la masse salariale, mais je vais tout de même en dire un mot.

L'impact en 2023 de la hausse du point d'indice se monte à + 1,4 million par rapport à la vision budget 2022. Par ailleurs, la maîtrise de la masse salariale reste très bonne. Le budget prend en compte le transfert du service Prévention Sécurité du CLAVIM à la Ville et la création d'une Force de Proximité pour 700 000 euros sur cet exercice 2023 qui n'est qu'une partie du budget global de ce service dont on reparlera.

Nous restons donc dans la bonne maîtrise de notre masse salariale, même si nous considérons important de consacrer des efforts à l'ensemble des personnels, lesquels concourent à l'exécution des missions dévolues à la Ville.

En conclusion :

- un objectif réaffirmé de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement dans un contexte économique incertain ;
- une condition sous-tendue dans notre budget du recours au levier fiscal pour préserver les équilibres financiers face aux phénomènes marqués de l'inflation et de la crise énergétique ;
- un niveau d'investissement plus mesuré, mais soutenable et financé sans nouveau recours à l'emprunt ;
- la poursuite de nos efforts de gestion pour consolider notre épargne brute et nette et garantir le financement de nos futurs projets d'investissement.

Voilà pour la présentation du budget 2023."

**M. le Maire.** - "Merci, Édith. Félicitations pour votre maîtrise et celle de vos collaborateurs.

Vous avez la parole."

**M. VERNET.** - "Effectivement, merci, Madame LETOURNEL, et merci aux services qui font un travail difficile. Je me focaliserai sur les points du budget sur lesquels nous ne sommes pas en accord avec les orientations que vous présentez.

D'une part, le double effet de la revalorisation des bases d'imposition que vous mentionnez et l'augmentation du taux communal conduit à une augmentation nette pour les contribuables de plus de 20 % de la taxe foncière. Vous évaluez cela comme un « effort soutenable » ; nous

qualifierions plutôt cela comme quelque chose d'excessif. Les ménages issus n'ont pas tous des évolutions de revenus compensant l'inflation, alors imaginez 20 % : c'est beaucoup trop.

D'autre part, vous avez décidé une baisse de l'enveloppe du CIA. J'appellerais plutôt les choses par leur nom : c'est choisir de baisser les revenus des agents municipaux et là encore, nous ne sommes pas d'accord avec cette orientation.

En 2022, vous avez conduit un effort uniforme de réduction de 8 % des dépenses pour rééquilibrer le budget, ce qui est intéressant. Pour aller plus loin, nous préconiserions plutôt une réduction du train de vie de la commune ciblant les dépenses non essentielles pour que l'on puisse faire la part des choses et se concentrer sur les services fondamentaux attendus par nos concitoyens.

Je reviendrai brièvement sur la section investissement.

Le décalage des travaux sur l'école des Épinettes (on verra une autre délibération plus tard) a décalé des dépenses de 2023 sur 2024. Il est important d'anticiper ce report d'investissement.

Vous présentez le stade MIMOUN comme un des points importants dans les investissements de cette année. S'agissant d'un projet mixte public/privé, il serait souhaitable d'avoir une vision globale de l'évolution des coûts couvrant les deux composantes.

Enfin, la part des investissements qui ne sont pas affectés à des projets spécifiques dans le budget que vous présentez (en gros, les investissements courants) représente les trois quarts des dépenses d'équipements, ce qui est beaucoup de dépenses qui ne sont pas « flaguées ».

**M. le Maire.**- "Autres interventions ?"

**M. TANTI.**- "Oui, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "Monsieur TANTI, pour la 25<sup>e</sup> fois !"

**M. TANTI.**- "Ce n'est pas la 25<sup>e</sup> fois, c'est que... "

**M. le Maire.**- "Mais allez-y, allez-y !"

**M. TANTI.**- "On y va !"

**M. le Maire.**- "Voilà !"

**M. TANTI.**- "Monsieur le Maire, j'aurais préféré que Mme LETOURNEL nous présente les délibérations 2 à 5, c'est-à-dire les délibérations 3, 4 et 5 avant qu'on intervienne. Pour faire court et gagner du temps, mon intervention portera sur les délibérations 2 à 5 que je vais traiter ici.

Monsieur le Maire, vous avez bien changé ! Où est l'André SANTINI qui fustigeait tous ceux qui géraient mal et qui, de ce fait, faisaient des déficits et augmentaient les impôts ?

Pour commencer, un rappel très important. Ce n'est pas toujours le cas, mais cette année, la loi de finances a décidé une revalorisation des bases de 7,1 %, c'est-à-dire très précisément le taux d'inflation observé au 1<sup>er</sup> novembre par l'Insee sur un an.

Juste un rappel : l'une des augmentations importantes subies par la Ville depuis un peu plus d'un an est la hausse du point d'indice des fonctionnaires qui a été, en trois fois, d'un peu moins de 6 %, c'est-à-dire moins que la hausse naturelle du rendement des impôts qui augmenteront naturellement de 7,1 %, hors dynamisme des bases – et nous savons que ce dynamisme est fort sur la Ville.

Ensuite, j'ai entendu en commission ressources vos adjoints me dire que la commune n'avait pas relevé les taux depuis 2017. Mais une hausse des taux est une véritable ponction supplémentaire sur les entreprises et les citoyens de la Ville. Où est toujours le Maire de notre Ville qui baissait les taux des impôts pour montrer sa bonne gestion ?

On n'y va pas avec le dos de la cuillère et c'est tous azimuts.

On relève le taux de la taxe foncière de 2,67 pts, soit un peu plus de 12,5 %, mais qui s'ajoutent aux 7,1 %, soit au total pour les propriétaires et entreprises de la Ville une hausse de plus de 20,53 %. Lorsque les propriétaires qui paient leurs taxes foncières mensuellement auront payé leurs dix mensualités en octobre 2023, ils devront payer une 11<sup>e</sup> mensualité en novembre et une 12<sup>e</sup> mensualité en décembre d'un montant à chaque fois supérieur à celle payée pendant les dix premiers mois de l'année. On voit ainsi que ce n'est pas une petite augmentation mais une vraie pension. Pensez que beaucoup de retraités sont concernés et que leurs revenus n'ont augmenté que d'environ 4 % fin 2022.

Je rappelle que le taux applicable sur les constructions de la Ville est loin d'être dans les meilleurs du département, puisqu'il est l'année dernière, au début du 2<sup>e</sup> tiers, 13<sup>e</sup> sur 36. Si nous devons déterminer des strates, comme vous les aimez bien pour vous comparer, nous étions déjà mal placés par rapport aux villes les plus riches du département auxquelles, je pense, nous appartenons.

Quant à la remarque qui m'a été faite sur le fait que les habitants ont bénéficié de la fin de la suppression de la taxe d'habitation, sauf erreur, ce n'était pas l'objectif du Président de la République dont vous êtes l'allié politique depuis trois ans de reprendre d'une main ce qu'il avait donné de l'autre. En outre, de nombreux retraités avaient, du fait de la faiblesse de leurs revenus, bénéficié de la suppression de la taxe d'habitation depuis deux ans. Pour eux, ce sera plein pot.

Quant à la remarque sur la hausse prévue à Paris, je croyais que l'on se comparait aux meilleurs et non aux plus mauvais, même si nombre de vos nouveaux alliés depuis trois ans sont d'anciens amis de Mme HIDALGO.

Instauration d'une majoration de la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires : allons-y en force, ce ne sont pas des électeurs mais méfiez-vous. Un que je connais a fait son calcul : cela représente 16,50 euros du m<sup>2</sup> en plus. En fait, les 40 % s'appliquent à la taxe d'habitation majorée de 7,1 %, ce qui fait une augmentation de près de 50 %. Dans ce cas, les mensualités de novembre et décembre seront multipliées par 2,5 par rapport aux dix premières mensualités.

Sur ce point, nous avons une question : que va-t-il se passer pour les taxes d'habitation sur les parkings et garages ? Y aura-t-il une différence entre le fait qu'ils soient à la même adresse ou à des adresses différentes sur la Ville ?

Enfin, la réduction de l'exonération de deux ans pour la taxe foncière pour les constructions neuves : la présentation qui est faite cache les constructions qui vont le perdre. Si ce sont les entreprises, nous allons devenir beaucoup moins attractifs, mais nous attendons vos précisions sur ceux qui n'en bénéficieront plus.

En fait, Monsieur le Maire, vous avez lancé des investissements importants (MIMOUN, les Épinettes par exemple) qu'il faut maintenant financer. Vous aviez le choix : emprunter ou augmenter les impôts. Vous avez choisi d'augmenter fortement les impôts, comme nous venons de le voir. Il y avait d'autres solutions, en commençant par mieux gérer.

Donc, cette fois-ci, notre vote négatif sur votre budget va au-delà de la simple posture : c'est une vraie opposition à la manière dont il est bâti. Dans ces conditions, le groupe « Vivre Issy Pleinement » votera contre ce budget 2023 et les trois délibérations suivantes de hausse d'impôts."

**M. le Maire.** - "Merci de nous préciser que votre position antérieure n'était qu'une posture ; on s'en doutait un peu ; aujourd'hui, vous l'avez dit."

**M. TANTI.** - "Mais Monsieur le Maire, nous l'avons dit chaque fois, c'était pour répondre à vos gamineries !"

**M. le Maire.** - "Vous avez dit à chaque fois que vous étiez en posture ? Non, Monsieur ! Aujourd'hui, vous l'avez dit. Bien fait pour vous, cela devait vous retomber sur le nez !"

**M. TANTI.**- "C'est comme une plume qui nous tombe sur la tête."

**M. GRANDCLEMENT.**- "Pour ne pas faire de la redite..."

**M. le Maire.**- "Excusez-moi, Monsieur GRANDCLÉMENT, mais vous êtes où politiquement ? Parce qu'à force de partir de partout, on ne sait plus où vous êtes !"

**M. GRANDCLEMENT.**- "Je suis Républicain."

**M. le Maire.**- "Je ne sais pas, la responsable est là : ce n'est pas tout à fait ce qu'on m'a dit."

**M. GRANDCLEMENT.**- "Je suis à jour de cotisations et, à ma connaissance – si mon courrier m'arrive –, je n'ai pas été exclu de mon parti."

Soyons simples, soyons brefs.

Il fut un temps où vous aviez un adjoint aux finances qui s'appelait Jean-Marc SZMARAGD, un excellent Républicain qui gérait très bien les comptes. Depuis, vous avez choisi – même si Édith, Mme LETOURNEL si vous préférez, a de nombreuses qualités (polytechnicienne) – de confier les finances à d'autres mains et faire d'autres projets.

Les années passant, la situation évoluant, les impôts montent.

Une année de crise, augmenter les impôts de 20 % pour de pauvres habitants propriétaires qui ont fait le choix, pendant des années, d'investir, d'acheter à Issy-les-Moulineaux, parce que les impôts étaient bas, ce n'est pas correct. C'est pourquoi je voterai contre."

**M. le Maire.**- "Nous sommes saisis !

D'autres interventions ? Merci.

Édith, vous pouvez répondre à ces braves gens ?"

**Mme LETOURNEL.**- "Je vais répondre à des questions alors que je n'ai pas encore présenté les délibérations suivantes sur l'augmentation de la taxe d'habitation des résidences secondaires et la limitation de l'exonération des nouvelles constructions. On va donc faire dans le désordre.

Je n'ai pas eu beaucoup de questions sur le budget lui-même en dehors de ces précisions. Les questions portent surtout sur les taxes ; on va donc se concentrer sur ces points.

Comme vous le voyez dans les délibérations qui suivent, il est proposé d'augmenter le taux de la taxe foncière de 12,5 %, taux sur lequel la Ville a le pouvoir de légiférer. Ce choix a été évoqué dans une fourchette qui avait été présentée en débat d'orientation budgétaire. Je vais rappeler les raisons (les mêmes qu'en période de débat d'orientation budgétaire), à savoir la nécessité de retrouver des marges de manœuvre pour gérer notre fonctionnement au sein de la Ville et pouvoir subvenir à nos futurs investissements.

Je le dis tout de suite : il n'est pas souhaitable que la Ville s'endette sans maîtriser sa structure de fonctionnement et donc son autofinancement. Pour le dire autrement, il ne suffit pas de se dire « on n'augmente pas les impôts et on essaie tant bien que mal d'équilibrer recettes et dépenses de fonctionnement et à côté de cela, on emprunte en investissement ». Non, cela ne peut pas fonctionner, puisqu'il faut rembourser ces emprunts comme tout le monde, comme les entreprises et les particuliers, et pour les rembourser, il faut dégager un excédent net de fonctionnement. Indirectement, nos recettes doivent donc être supérieures à nos dépenses. Je rappelle là des choses assez basiques, mais c'est pour expliquer qu'on n'a pas 36 possibilités : nos recettes doivent être supérieures à nos dépenses.

Comme je vous l'ai expliqué, on cherche à maîtriser de tous côtés nos dépenses, mais on n'a pas la maîtrise de l'augmentation des 3,8 millions liée à la crise énergétique et on n'a pas la main sur l'augmentation de 1,4 million d'euros de la dépense salariale (hors impacts sur la variation d'effectifs et effet GVT). Rien que ces postes représentent 5 millions d'euros.

Monsieur VERNET évoque la réduction du train de vie : je ne vois pas de quel train de vie il parle – il faudra qu'il nous précise ce qu'il sous-entend. C'est porter une accusation trompeuse sur la manière dont on cherche à gérer au mieux nos dépenses et je m'inscris en faux.

Par ailleurs, je ne vois pas très bien ce que M. GRANDCLEMENT vient évoquer avec l'histoire ancienne et M. SZMARAGD ; c'est une critique à peine voilée à mon encontre que je ne relève même pas, cela n'a aucun sens. Si on gérait en 2023 comme on a géré en 2013, cela se saurait : les conditions ne sont pas les mêmes, le contexte non plus. J'ai passé un certain temps à vous l'expliquer : si vous n'avez pas saisi cette petite nuance, c'est que quelque chose ne va pas dans votre raisonnement, et clairement, cela ne va pas du tout !

Pour revenir à l'explication donnée en commission des ressources, je la maintiens. Nous n'avons pas augmenté le taux de la taxe foncière depuis 2017, donc depuis six ans. Les conditions dans lesquelles nous évoluons sont beaucoup plus délicates et difficiles depuis 2020 pour les raisons que l'on connaît. Si l'on veut dégager cette marge de manœuvre pour pouvoir dans la durée avoir une manière de fonctionner et générer un excédent net de fonctionnement pour financer nos investissements, il nous faut prendre des mesures supplémentaires. C'est pourquoi nous choisissons d'augmenter les taux dans un niveau intermédiaire, en quelque sorte dans la médiane de la fourchette indiquée lors du DOB, sans que ce soit excessif par rapport à d'autres communes autour de nous qui le font également. Pour reprendre quelques exemples récents qui m'ont été remontés (il y en a bien d'autres), Meudon, qui n'est pas Paris, augmente son taux de 25 % (nous sommes à 12,5 %) et Sèvres l'augmente également dans des proportions très importantes. On n'est pas la seule ville du 92 à le faire. Évidemment, toutes les villes ne le font pas, mais c'est notre choix pour préserver nos marges de manœuvre et pour continuer à offrir des services de qualité aux Isséens.

Je le redis, même si cela ne plaît pas à M. TANTI : on est dans un contexte où la taxe d'habitation est totalement supprimée cette année (elle a été supprimée par tiers pour la dernière partie des foyers fiscaux imposés). Elle est désormais totalement non prélevée. En contrepartie, on a pris la décision d'augmenter la taxe foncière. Quand on regarde la somme des impôts locaux payés par les habitants entre 2019 et 2023, il y a, *grosso modo*, puisque la taxe d'habitation a été supprimée, une diminution par deux, y compris en intégrant cette hausse que nous vous proposons de voter en budget 2023. Je pense que l'on restera dans la médiane des communes du 92, n'en déplaise à M. TANTI, des villes de notre strate. Autrement dit, compte tenu des fluctuations qui vont se produire et des augmentations de taux de taxe foncière, nous allons rester dans un niveau tout à fait conforme et comparable à aujourd'hui. On n'est pas dans les villes qui appliquent les taux les plus bas, mais on n'est absolument pas dans les villes qui appliquent les taux les plus hauts, c'est bien connu.

Bon nombre de villes du 92 ont déjà pris la décision d'augmenter la taxe d'habitation des résidences secondaires. Selon nous, cela fait partie de nos leviers qui concernent quelques foyers ayant la chance d'avoir une résidence secondaire et dans ce contexte, il est tout à fait understandable de l'augmenter. Certaines villes appliquent une augmentation de 50 % (Levallois) ou encore de 60 % (Clichy), d'autres appliquent de 30 %. Nous avons choisi une voie intermédiaire mais volontariste avec une augmentation de 40 %.

J'en viens à l'exonération des cotisations foncières pour les nouvelles constructions. Il y a très longtemps (je n'ai pas retrouvé la date précise, mais je pense que c'est dans les années 80 ou 90), nous avons choisi d'appliquer une politique très volontariste sur ce sujet, mais à une époque où Issy-les-Moulineaux était bien moins attractive qu'aujourd'hui. Notre choix est de revenir à une politique tout à fait raisonnable, à savoir une exonération à 40 %, laquelle est tout à fait possible et autorisée. Les montants concernés sont relativement faibles. Cette exonération est limitée dans le temps (les deux premières années après l'arrivée des ménages)."

Sur la taxe d'habitation sur les parkings, on vous répondra par écrit, Monsieur TANTI."

(M. TANTI demande la parole.)

**M. le Maire.**- "Monsieur TANTI, vous avez déjà pris la parole."

**M. TANTI.**- "Monsieur le Maire, Mme LETOURNEL n'a pas répondu sur le problème des parkings."

**Mme LETOURNEL.**- "Je vous ai dit qu'on allait vous répondre par écrit."

**M. le Maire.**- "On va vous répondre, on vient de le dire."

**Mme LETOURNEL.**- "Vous n'avez pas entendu, mais je viens de vous le dire."

**M. le Maire.**- "Y a-t-il d'autres interventions ?"

**Mme PITROU.**- "Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je souhaite répondre à M. VERNET sur la baisse de salaire des agents."

Aucun agent n'a eu de baisse de salaire. Il s'agit du réajustement de l'enveloppe consacrée au complément indemnitaire annuel, prime facultative mise en place par la Ville pour récompenser et valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir. Nous avons, par précaution, opté pour l'enveloppe la plus haute possible. Après la mise en place sur un exercice, on réajuste après avoir procédé à l'attribution et à l'octroi de cette prime."

**M. le Maire.**- "Merci pour cette précision qui réjouit notre collègue."

Pas d'autres interventions ?

Nous passons au vote par secteur, en commençant par le budget.

Édith, vous présentez le budget en un ou deux chiffres."

**Mme LETOURNEL.**- "Le budget primitif 2023 est donc celui que j'ai présenté :

- section de fonctionnement : 179 001 067 euros ;
- section d'investissement : 55 355 931 euros.

**M. le Maire.**- "Qui est contre ? Abstentions ? Les autres sont réputés avoir voté pour."

Le budget est donc adopté."

**Vote à main levée – Adopté.**

Le Conseil municipal :

**ADOpte** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023.

**AUTORISE** le Maire à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à procéder à tout virement de crédits de chapitres à chapitres, qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

**AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

**Adopté par 38 voix**

**Ont voté contre : 10 : Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MÉREAU, Thomas PUIJALON, Maud JOIE-SORIA, Valérie GIRAUD, Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Cyrille GRANDCLEMENT.**

**M. le Maire.**- "Fixation des taux d'imposition des contributions, Édith."

**3. Fixation des taux d'imposition des contributions directes locales - Année 2023.**

**Mme LETOURNEL.**- "Sont proposés pour l'année 2023 les taux suivants :

- taxe d'habitation : 17,74 % – taux inchangé puisqu'on n'a pas la main sur ce taux, il est désormais fixe et ne bouge pas ;
- taxe foncière bâti : 23,99 %, soit une hausse de 12,5 % contre 21,32 % en 2022 ;
- taxe foncière non bâti : 7,84 % – taux inchangé."

**M. le Maire.**- "Qui est contre ? Merci. Abstentions ? Adopté."

**Vote à main levée – Adopté.**

Le Conseil municipal :

**FIXE**, ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des contributions directes locales à appliquer pour l'année 2023 :

	Taux 2023
Taxe d'habitation	17,74%
Taxe foncière bâti	23,99 %
Taxe foncière non bâti	7,84 %

**Adopté par 38 voix**

**Ont voté contre : 10 : Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MEREAU, Thomas PUIJALON, Maud JOIE-SORIA, Valérie GIRAUD, Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Cyrille GRANDCLEMENT.**

**M. le Maire.**- "Point n° 4, la majoration de la part communale pour les logements meublés non affectés, Édith."

**4. Instauration de la majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale**

**Mme LETOURNEL.**- "Il est possible de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation pour les logements non affectés à l'habitation principale. Nous proposons d'instaurer une majoration de 40 % de cette part communale à partir de l'exercice 2023."

**M. le Maire.**- "Merci.

Qui est contre ?

Abstentions ? (3)

Le reste vote pour."

**Vote à main levée.**

Le Conseil municipal :

**DECIDE** d'instaurer la majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

**DECIDE** de majorer de 40% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Cette mesure sera applicable à compter de l'exercice 2023.

**Adopté par 41 voix**

**Se sont abstenus : 3 : Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON, Valérie GIRAUD**

**Ont voté contre : 4 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Cyrille GRANDCLEMENT.**

**M. le Maire.**- "Point n° 5, la taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation de l'exonération de deux ans, Édith."

## **5. Taxe foncière sur les propriétés bâties - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

**Mme LETOURNEL.**- "Le titre est dans l'objet. Il est proposé de revoir la limitation de cette exonération et de la fixer à 40 % de la base imposable."

**M. TANTI.**- "On n'a juste pas compris : à qui la supprime-t-on ?"

**M. le Maire.**- "Mais vous étiez déjà intervenu là-dessus en anticipation, Monsieur. Vous avez annoncé que vous interveniez sur les points 2 à 5. C'est fait ! On ne va pas vous redonner encore ..."

**M. TANTI.**- "Je demande à qui on supprime l'exonération de deux ans. Je n'ai pas eu la réponse."

**M. le Maire.**- "Peut-on répondre Édith maintenant ou par écrit ?"

**Mme LETOURNEL.**- "Cette décision concerne la limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles donc pour les habitations nouvelles. Vous avez raison, on peut le préciser : cela ne concerne ni les logements sociaux ni les logements financés avec des prêts aidés."

**M. TANTI.**- "La question était : les entreprises en bénéficiaient-elles et n'en bénéficieront plus ?"

**Mme LETOURNEL.**- "C'est une taxe foncière. Non, à ma connaissance, les entreprises n'en bénéficiaient pas."

**M. le Maire.**- "C'est à usage d'habitation, les entreprises ne sont donc pas concernées."

**Mme LETOURNEL.**- "Oui, cela concerne les habitations des particuliers, pas les entreprises."

**M. le Maire.**- "Nous passons au vote, s'il vous plaît."

Qui est contre ?

Abstentions ?

Adopté pour les taxes foncières sur les propriétés bâties.

Merci, Édith, pour cet exercice et votre patience."

**Vote à main levée – Adopté.**

Le Conseil municipal :

**FIXE** la limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés par l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés. Cette mesure sera applicable à compter de l'exercice 2024.

**Adopté par 41 voix**

**Se sont abstenus : 3 : Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON, Valérie GIRAUD**

**Ont voté contre : 4 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Cyrille GRANDCLEMENT.**

**M. le Maire.**- "Point 6 : subventions aux associations, Édith LETOURNEL."

## **6. Subventions aux associations pour l'année 2023.**

**Mme LETOURNEL.**- "Dans le cadre de budget 2023, nous votons l'octroi de subventions à différentes associations, comme chaque année. Il vous est proposé la liste des différentes associations concernées. Vous avez dans le tableau récapitulatif l'ensemble des associations

concernées, ainsi que la subvention 2023 et la comparaison avec 2022. Je ne vais pas les lire et les commenter."

**M. le Maire.**- "Des questions ?"

**M. BART.**- "Oui, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "Ah, M. BART, il est là ! Oh... Il nous manquait !"

**M. BART.**- "Monsieur le Maire, cette délibération étant très importante pour de nombreuses associations agissant pour notre Ville et pour apporter notre soutien et notre hommage au travail de tous les bénévoles qui œuvrent dans ces associations, nous approuverons cette délibération."

Nous avons tout de même quelques questions.

Certaines compagnies de théâtre ont des subventions de quelques centaines d'euros ; d'autres touchent 4 700 euros, comme la Compagnie de l'intime.

Des différences de traitement sur le sport peuvent aussi interpeller. Par exemple, l'Entente pongiste reçoit une subvention de 165 000 euros (pour 175 000 euros demandés) et le TCIM reçoit 43 300 euros (pour 100 000 euros demandés). Il y a beaucoup de licenciés dans ces deux sports. On voudrait comprendre les différences : sur quels critères l'attribution de ces subventions a-t-elle été fondée ?

La subvention de l'Office municipal des sports disparaît : cela signifie-t-il que cet OMS est dissout ? La SEMOP prend-elle le relai pour les besoins de financement ?

La dotation fixée pour le CLAVIM tient-elle bien compte de la baisse occasionnée par le transfert de quatre personnes du service Prévention Sécurité du CLAVIM à la Ville dont nous avons parlé lors du dernier Conseil municipal en décembre ? Merci."

**M. le Maire.**- "Qui répond ? Édith peut répondre à toutes ces questions ?"

**Mme LETOURNEL.**- "Je n'ai pas le détail concernant les associations dans le domaine culturel ou sportif. Je vais laisser la parole à mes collègues."

**Mme LIADZE.**- "Sur les associations culturelles, je peux vous donner quelques précisions, si vous le souhaitez. Les subventions dépendent des demandes, du budget global des associations, des aides qui peuvent leur être apportées au-delà des subventions (prêt de salle, etc.), de leurs projets et parfois de leurs actualités. Il faut prendre ces éléments au global."

**M. le Maire.**- "Autre réponse, Fabienne ?"

**Mme LIADZE.**- "J'ai répondu sur la culture."

**M. BART.**- "Il y avait le sport, l'OMS et la différence de traitement entre le tennis de table et le tennis."

**M. le Maire.**- "Olivier."

**M. RIGONI.**- "Une subvention n'a pas forcément vocation à être reconduite d'une année sur l'autre, cela dépend de la situation financière du club. C'est de l'argent public. Ce n'est pas parce qu'on donne 150 000 euros une année qu'on va redonner 150 000 euros l'année suivante. On n'est pas là pour empiler de la trésorerie dans les clubs. C'est juste du bon sens."

J'étais à l'Assemblée générale la semaine dernière du TCIM : sa situation de trésorerie est extrêmement confortable. Ils demandent 100 000 euros, ils ont deux fois moins et survivent. S'il faut réajuster parce qu'une situation est difficile (chute d'adhérents, investissements, etc.), on augmente la subvention pour autant qu'on puisse le faire. C'est aussi bête que cela."

D'une manière globale, les subventions aux clubs sportifs ont diminué d'environ 8 % par rapport à l'année dernière. Un effort budgétaire leur est demandé. Il y a un accompagnement dans le temps pour des associations qui seraient un peu plus fragiles que d'autres."

**M. le Maire.**- "Sur le CLAVIM ?"

**M. LEFEVRE.**- "Comme on vous l'a indiqué lors du précédent Conseil, le montant qu'on vous suggère d'allouer aujourd'hui au CLAVIM tient compte du transfert, et donc diminution de la demande d'autant à concurrence des quatre postes transférés sur la Ville."

**M. le Maire.**- "Autres interventions ? Monsieur LÉVY ?"

**M. LEVY.**- "Madame LETOURNEL l'a précisé tout à l'heure dans son exposé."

**M. le Maire.**- "Nous passons au vote sur ces subventions."

Il faut voter globalement, on ne va pas s'amuser à voter par subvention – cela pourrait réjouir M. GRANDCLÉMENT, mais il est tellement pris qu'on ne veut pas l'accaparer inutilement.

Qui est contre ce vote de subventions aux associations ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde vote pour. Unanimité.

Merci. C'est enregistré."

**Vote à main levée.**

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** le versement des subventions aux associations mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération.

**DIT** que le versement des subventions complémentaires est conditionné au respect des termes des conventions de mise à disposition de personnel municipal conclues entre la Ville et les associations concernées.

**DIT** qu'un mandatement d'un montant de 198 222 € sera émis par la Ville au bénéfice du Comité des Œuvres Sociales au titre des prestations réalisées en 2022 ainsi que les médailles d'honneur depuis 2019.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- M. DAOULAS, M. KHANDJIAN, M. de CARRERE, M. DORANGE, M. KALASZ, M. ROUSSEL, Mme BERNADET, Mme ROMAIN et Mme SEMPE pour la subvention à l'Office Municipal des Sports (OMS).

- M. LEFEVRE, M. Alain LEVY, M. DAOULAS, Mme LIADZE, Mme BERNADET pour la subvention à l'association Cultures Loisirs et Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM).

- M. Alain LEVY, M. KHANDJIAN, Mme BONNIER, Mme LIADZE, Mme MILLAN, Mme GARRIGUES pour la subvention à l'association Issy Tourisme International.

- M. GUILCHER, Mme PITROU, Mme BERNADET et Mme MARLIERE pour la subvention à l'association Seine Ouest Insertion.

- M. SANTINI, Mme LETOURNEL et Mme PITROU pour la subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS).
- M. SANTINI, M. LEFEVRE, M. Alain LEVY, M. DAOULAS, Mme LIADZE et Mme BERNADET pour la subvention à l'Espace Icare.
- M. GUILCHER, Mme GARRIGUES, Mme THIBAUT et Mme GIACOMETTI pour la subvention à l'association Issy Solidaires.
- M. GUILCHER, M. RIGONI, M. DORANGE, M. SINSOLIEUX et Mme BERNADET pour la subvention à l'association Issy Seniors.
- M. SANTINI pour la subvention à l'association 1, 2, 3 pour rester chez soi.
- M. KALASZ pour la subvention à l'association Issy-les-Moulineaux Volley Ball (IMVB).
- M. Alain LEVY, M. BERANGER et M. Guillaume LEVY pour la subvention de la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme Sud 92 (LICRA Sud 92).
- M. KHANDJIAN et Mme HELARY-OLIVIER pour la subvention de l'association Les Amis de la Gendarmerie.
- M. ROUSSEL pour la subvention de l'association Soins Palliatifs à Issy-les-Moulineaux (SPIM 92).
- M. SANTINI pour la subvention de la Société des Membres de la Légion d'Honneur Comité d'Issy-les-Moulineaux.
- Mme GARRIGUES pour la subvention de l'Association des Pères de Familles Espagnoles Emigrées en France.
- M. Alain LEVY pour la subvention de l'association Foyer de Jeunes Travailleurs « Les Jeunes de la Plaine ».
- Mme VERGNON pour la subvention de l'association Arcole.

**SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2023**

<b>DELEGATIONS</b>	<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention 2022</b>	<b>Subvention 2023</b>
<b>ACTION SOCIALE ET HANDICAP</b>	ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE D'ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	1 000 €
	COMITE DE BOULOGNE-BILLANCOURT DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	2 000 €	2 000 €
	JOKER VIVONS LE HANDICAP AUTREMENT	200 €	200 €
	JUSTE POUR SON SOURIRE	1 500 €	1 000 €
	LES PETITS FRERES DES PAUVRES	1 000 €	1 500 €
	SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A L'INCLUSION SOCIALE	500 €	500 €
	UNAPEI HAUTS-DE-SEINE 92	10 000 €	10 000 €
<b>AFFAIRES MILITAIRES</b>	LES AMIS DE LA GENDARMERIE	500 €	300 €
	SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR Comité d'Issy les Molineaux	300 €	300 €
<b>COMMERCE, ARTISANAT ET ATTRACTIVITE ECONOMIQUE</b>	ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DES EPINETTES ET DE LA RUE DE L'EGALITE	2 000 €	3 000 €
	ISSY MAIRIE COMMERCE	18 000 €	21 140 €
<b>COMMUNAUTE ARMENIENNE</b>	ASSOCIATION CIVILE ARMENIENNE	3 000 €	3 000 €
	BALLET ARMENIEN NAVASART	4 000 €	1 500 €
	CROIX BLEUE DES ARMÉNIENS DE FRANCE	6 000 €	6 000 €
	HAMASKAÏNE HAUTS-DE-SEINE	1 000 €	1 000 €
	HAY-MED	2 500 €	Aucune demande
	JEUNESSE ARMENIENNE DE FRANCE (JAF)	5 000 €	1 000 €
	MAISON ARMENIENNE CULTURELLE ET ARTISTIQUE	3 000 €	3 000 €
	SOLIDARITE PROTESTANTE FRANCE- ARMENIE	1 500 €	1 500 €
<b>COMMUNAUTE JUIVE</b>	CENTRE CULTUREL D'ISSY LES MOULINEAUX	16 200 €	16 200 €

CULTURE	ASSOCIATION MUSIDEES	266 €	Aucune demande
	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION SOCIALE PAR LE TRAVAIL ET L'INSERTION (PHILIA)	2 000 €	200 €
	ATELIER ART ET PARTAGE	1 000 €	1 000 €
	COMPAGNIE DE LA GUILDE	266 €	300 €
	COMPAGNIE DE L'INSTANT	1 300 €	Aucune demande
	COMPAGNIE DU CHAT DU CHESHIRE	1 100 €	1 100 €
	COMPAGNIE DU MASQUE	2 800 €	Aucune demande
	COMPAGNIE DU SAUTE-RUISSEAU	266 €	266 €
	COMPAGNIE FLIES	Aucune subvention	2 000 €
	COMPAGNIE L'INTIME	4 700 €	4 700 €
	COMPAGNIE MINUTE PAPILLON	1 174 €	1 174 €

DELEGATIONS	ASSOCIATIONS	Subvention 2022	Subvention 2023
	ENSEMBLE VOCAL GO'JAZZ	1 100 €	1 100 €
	ENSEMBLE VOCAL SYMPHOLIES	1 390 €	1 390 €
	GAM'Z	1 080 €	1 080 €
	HIP - HISTOIRES PHOTOGRAPHIQUES	1 000 €	Aucune demande
	HISTOIRE ET RECHERCHES D'ISSY LES MOULINEAUX (HISTORIM)	1 500 €	1 500 €
	IMPROGLIO	865 €	865 €
	LA BIENNALE D'ISSY	19 750 €	19 750 €
	LA COMPAGNIE LE RIDEAU REPRISE	266 €	266 €
	LES ARCHES	9 090 €	9 090 €
	LES MOMENTS DE L'INSTANT	443 €	443 €
	LIRE ET FAIRE LIRE DANS LES HAUTS DE SEINE	500 €	500 €
	MUSIQUE EN GRANDES ECOLES	500 €	500 €
	PIGMENTS ET ARTS DU MONDE	1 000 €	1 000 €
	THEATRE DE L'EQUINOXE	1 500 €	1 500 €
	THEATRE DES AM D'ISSY ET D'AILLEURS	Aucune demande	500 €
	ZOOM 92130 PHOTO CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	1 800 €	1 800 €
DEVELOPPEMENT DURABLE	PIKPIK ENVIRONNEMENT	Aucune demande	10 000 €
EDUCATION	AMICALE DES PARENTS INDEPENDANTS	300 €	300 €
	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DES HAUTS DE SEINE	100 €	Aucune subvention
	ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ISSY-LES-MOULINEAUX (PEEP)	1 000 €	1 000 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE VICTOR HUGO	3 500 €	2 000 €
	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE IONESCO	Aucune demande	1 000 €

	COMITE DEPARTEMENTAL DE LA PREVENTION ROUTIERE DES HAUTS DE SEINE	500 €	Aucune subvention
	UNION LOCALE DE LA FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES D'ISSY-LES-MOULINEAUX (FCPE)	1 000 €	1 000 €
FINANCES	CULTURES LOISIRS ET ANIMATIONS DE LA VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX (CLAVIM)	7 794 156 €	7 551 823 €
	<i>CLAVIM - MAD de fonctionnaires</i>	912 170 €	928 712 €
	ESPACE ICARE	655 750 €	655 750 €
	SEINE OUEST INSERTION (SOI)	135 000 €	135 000 €
	<i>SOI - MAD de fonctionnaires</i>	33 612 €	13 723 €
PETITE ENFANCE	1 2 3 POUR RESTER CHEZ SOI	68 000 €	68 000 €
	ACCUEIL A L'ENFANT	1 800 €	4 000 €
	ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DE LA NAISSANCE	2 000 €	2 000 €
	MULTI ACCUEIL GRENADINE	82 000 €	60 000 €

DELEGATIONS	ASSOCIATIONS	Subvention 2022	Subvention 2023
SANTÉ	AMICALE DES MEDECINS D'ISSY-LES-MOULINEAUX	7 000 €	7 000 €
	ASSOCIATION ISSÉENNE DE SAUVETAGE ET SECOURISME	Aucune subvention	500 €
	CROIX ROUGE FRANÇAISE	7 000 €	6 000 €
	FONDATION ODILON LANNELONGUE	1 500 €	1 500 €
	FRANCE ALZHEIMER HAUTS DE SEINE	2 000 €	2 500 €
	LES BLOUSES ROSES COMITE DE PARIS ET SA PERIPHERIE	250 €	250 €
	MOUVEMENT VIE LIBRE	250 €	200 €
	PROTECTION CIVILE - ANTENNE BOULOGNE-BILLANCOURT ET D'ISSY-LES-MOULINEAUX	7 000 €	7 000 €

	UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES (UNAFAM 92)	400 €	400 €
	VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS HAUTS DE SEINE	400 €	400 €
SPORTS	ACADEMIE DIOMEDE	10 000 €	10 000 €
	AEROCLUB « LES ALCYONS » D'ISSY LES MOULINEAUX	5 000 €	5 000 €
	ARC CLUB SPORTIF D'ISSY-LES-MOULINEAUX	25 000 €	17 500 €
	ARCOLE	3 000 €	3 000 €
	ASSOCIATION DES BARBASTELLES D'ISSY LES MOULINEAUX POUR L'EXPLORATION SPELEOLOGIQUE (ABIMES)	4 500 €	4 000 €
	ASSOCIATION SPORTIVE ARARAT ISSY	75 000 €	81 500 €
	AVIA CLUB ATHLETISME	218 100 €	200 000 €
	BIGA MUAY THAI CLUB	2 000 €	2 000 €
	BILLANCOURT ATHLETIC CLUB CANOE KAYAK SEVRES ISSY LES MOULINEAUX	7 500 €	6 500 €
	CHEMINS D'ISSY ET D'AILLEURS	500 €	500 €
	CLUB SPORTIF ET DES LOISIRS DE LA GENDARMERIE PRISMA	6 000 €	5 000 €
	ENTENTE PONGISTE ISSEENNE (EPI)	179 600 €	165 000 €
	FOOTBALL CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	245 000 €	228 500 €
	FOOTBALL DE TABLE CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	200 €	Aucune subvention
	FREE TOUCH RUGBY	4 000 €	3 600 €
	GROUPE ISSÉEN DE FOOTBALL TENNIS	500 €	450 €
	ISSY BASKET CLUB	38 000 €	33 000 €
	ISSY BUDO KAI ARTS MARTIAUX	32 500 €	30 000 €
	ISSY ESCALADE	16 000 €	10 000 €
	ISSY GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE (GRS)	16 000 €	14 500 €
ISSY HANDBALL MASCULIN	84 000 €	80 000 €	
ISSY SAKURA ACADEMY	10 000 €	10 000 €	

DELEGATIONS	ASSOCIATIONS	Subvention 2022	Subvention 2023
	ISSY TRIATHLON	80 000 €	75 000 €
	ISSY-LES-MOULINEAUX BADMINTON CLUB (IMBC)	142 800 €	135 000 €
	ISSY-LES-MOULINEAUX TRAMPOLINE ET SPORTS ACROBATIQUES	17 500 €	16 000 €
	ISSY-LES-MOULINEAUX VOLLEY BALL (IMVB)	15 000 €	13 500 €
	LE CERCLE DES MOUSQUETAIRES D'ISSY-LES-MOULINEAUX	90 000 €	80 000 €
	PATINAGE ARTISTIQUE SUR ROULETTES_UNIROLLER	1 000 €	Aucune subvention
	PETANQUE CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	5 000 €	5 000 €
	TENNIS CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	43 300 €	40 000 €
TOURISME ET RELATIONS INTERNATIONALES	ASSOCIATION DES PERES DE FAMILLES ESPAGNOLES EMIGRÉES EN FRANCE	Aucune demande	450 €
	LES AMIS DE SONGOU MAN	2 000 €	1 800 €
VIE DES FEMMES	CIDFF 92/SUD	18 000 €	18 000 €
VILLE NUMERIQUE, VIE ASSOCIATIVE, PREVENTION-SECURITE	ASSOCIATION ACCUEIL-LOISIRS-CULTURE	500 €	500 €
	ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES DES HAUTS DE SEINE (ADAVIP 92)	3 000 €	2 000 €
	ASSOCIATION DE L'AUMONERIE CATHOLIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ISSY-LES-MOULINEAUX	2 600 €	2 400 €
	ASSOCIATION DE LIAISON D'ISSY-LES-MOULINEAUX (ALIM)	4 500 €	4 200 €
	ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC TOUS LES IMMIGRES	51 000 €	51 000 €
	ASSOCIATION IMARGE	4 000 €	4 000 €
	ASSOCIATION SAINT SULPICE SPORTS ET LOISIRS	500 €	Aucune demande
	COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA MAIRIE D'ISSY LES MOULINEAUX (COS)	1 126 595 €	1 185 028 €
	COS - MAD de fonctionnaires	88 203 €	90 665 €

FAMILLE ACCUEIL SURDOUÉS	2 000 €	1 800 €
FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS « LES JEUNES DE LA PLAINE »	5 000 €	5 000 €
ISSY SENIORS (OIPA)	47 000 €	47 000 €
ISSY SENIORS - MAD de fonctionnaires	167 801 €	191 524 €
ISSY SOLIDAIRES (CIB)	1 400 €	1 200 €
ISSY SOLIDAIRES - MAD de fonctionnaires	3 706 €	3 906 €
ISSY TOURISME INTERNATIONAL	585 000 €	538 000 €
ISSY TOURISME INTERNATIONAL - MAD de fonctionnaires	39 630 €	40 281 €
LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME (LICRA)	2 000 €	2 000 €
MAISON DES ADOLESCENTS DES HAUTS DE SEINE	1 000 €	1 000 €

DELEGATIONS	ASSOCIATIONS	Subvention 2022	Subvention 2023
	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	900 000 €	Aucune demande
	OMS - MAD de fonctionnaires	114 407 €	86 571 €
	PERSONAL COMPUTER AIDE SÉMINAIRE SAINT SULPICE	300 €	300 €
	PHOTOFORT	500 €	500 €
	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	8 000 €	6 000 €
	SCOUTS UNITAIRES DE FRANCE	4 500 €	4 500 €
<b>TOTAL HORS MAD</b>		<b>13 053 157 €</b>	<b>11 795 015 €</b>
<b>TOTAL MAD</b>		<b>1 359 529 €</b>	<b>1 355 382 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>14 412 686 €</b>	<b>13 150 397 €</b>

### Adopté à l'unanimité

**M. le Maire.** - "Nous passons maintenant à la participation financière de la Ville au titre des actions de prévention pour la Stratégie Territoriale de Sécurité, Édith. Je pense que M. LEFÈVRE pourra intervenir en même temps en anticipation."

**M. LEFEVRE.** - "Oui, je peux."

**M. le Maire.**- "En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux intéressés ne se prononcent pas sur l'attribution des subventions concernées.

Édith a la parole."

**7. Participation financière de la Ville au titre des actions de prévention pour l'année 2023 dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD). (Rapport : Édith LETOURNEL)**

**Mme LETOURNEL.**- "Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération que l'on prend habituellement en début d'année pour permettre d'apporter notre soutien à des actions de prévention dans le cadre de notre Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Je ne rappelle pas tous les axes et objectifs visés détaillés dans la délibération.

Les différentes associations sont connues et se regroupent en différents types d'actions (citoyenneté, prévention de l'absentéisme, soutien à la conjugalité et parentalité, prévention des conduites à risque, aide aux victimes) pour un montant total de subventions s'élevant à 30 450 euros (identique à 2022).

Mes propos vont être complétés par Thierry. Les actions menées dans la durée sont de qualité grâce à ces associations."

**M. le Maire.**- "Thierry est le rapporteur du point n° 8, il peut donc nous dire un mot sur ce sujet."

**M. LEFEVRE.**- "Sans remonter trop loin dans l'historique, vous vous souvenez peut-être de ces anciens Contrats d'Action et de Prévention à une époque où l'État s'engageait à participer à concurrence des mêmes montants que les collectivités territoriales concernées (30 000 euros par l'État et 30 000 euros par la Ville, le montant est resté quasiment constant depuis). Entre-temps, l'État s'est totalement désengagé : seule la Ville supporte ce Contrat sur des actions très ciblées. Ce montant de 30 000 euros est très éloigné du montant consacré dans le budget de la Ville pour toutes les actions de prévention sur le territoire (actions de prévention *stricto sensu* ou *via* les sports, la culture, l'action sociale ou autres), lesquelles concourent directement ou indirectement à la prévention pour ne pas dire à la cohésion sociale sur cette Ville.

Ne voyez pas là l'intégralité des efforts de la Ville en faveur des subventions de ces associations, d'autant que vous les avez déjà vu passer dans le tableau précédent (subventions générales accordées aux associations). Elles n'intègrent pas non plus tout l'apport de la Ville en matière de logistique, de prêts de salles, de communication, qui pèsent également très lourd."

**M. le Maire.**- "Des questions ?

Monsieur VERNET."

**M. VERNET.**- "Nous nous abstenons sur ce vote. Nous ne sommes pas contre ce que vous proposez, mais nous considérons que vous n'allez pas assez loin en particulier sur la prévention des violences conjugales et intrafamiliales, qui nous semble être un point important."

**M. le Maire.**- "Monsieur LEFÈVRE."

**M. LEFEVRE.**- "Ces subventions accordées le sont sur la base de projets déposés par les associations qui en prennent l'initiative. Vous évoquez un domaine effectivement très important – d'ailleurs, il apparaît comme tel dans un des axes de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance la stratégie que nous aurons l'occasion de vous présenter dans le point suivant. Nous dépendons de l'initiative des associations qui cognent à notre porte souhaitant être épaulées pour telle ou telle action. Sans manifestation de leur part,

la Ville n'en prend donc pas l'initiative. Au sein du CLAVIM, des actions sont très importantes, notamment dans ce domaine-là."

**M. le Maire.**- "Nous passons au vote.

Qui est contre cette subvention ?"

**Mme VESSIERE.**- "Excusez-nous, mais dans la colonne de gauche de la délibération, il y a une erreur sur le total."

**Mme LETOURNEL.**- "Nous allons vérifier ce point et le corriger."

**M. LEFEVRE.**- "En tout cas, les deux totaux doivent être égaux, parce qu'on maintient un effort strictement équivalent cette année. Il y a donc une erreur, non pas dans le total, mais dans une des lignes qui concourt au total. "

**Mme LETOURNEL.**- "Oui, il y a des fluctuations sur..."

**Mme VERGNON.**- "Il n'y a pas d'erreur. Simplement, les associations attributaires ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre. Il y a un petit « à noter » en bas du tableau."

**Mme LETOURNEL.**- "Fanny a bien lu jusqu'en bas. C'est bien ça."

**M. le Maire.**- "Nous passons au vote.

Qui est contre cette subvention ?"

**M. TANTI.**- "Dans la première colonne du tableau, il est marqué « 21 800 »."

**M. LEFEVRE.**- "La Ville s'exprime en tout cas sur la base d'un total et on reverra..."

**Mme VESSIERE.**- "... C'est la présentation qui est fautive."

**M. le Maire.**- "Nous avons heureusement Mme VESSIÈRE comme petite main pour vérifier tout cela. C'est important... Combien ? 21 000 euros ?"

**M. LEFEVRE.**- "Puisque vous nous interpellez de nouveau sur le sujet, je ne suis pas sûr que vous l'ayez tous lu, mais il est indiqué sur la délibération : « *Seules les associations attributaires d'une subvention en 2023 ont été listées* ». Cela signifie que le total ne reprend pas la somme de toutes les sommes que vous voyez inscrites dans la colonne de gauche. Des associations reçoivent également des montants de subventions qui n'apparaissent pas et qui donnent le total que vous voyez apparaître."

**Mme VESSIERE.**- "Nous en sommes parfaitement d'accord. C'est juste la présentation du tableau qui, du coup, est erronée. Mais nous sommes parfaitement d'accord là-dessus..."

**M. LEFEVRE.**- "Nous aurions dû rajouter une ligne « *Autres associations diverses non listées dans le présent tableau* »."

**Mme VESSIERE.**- "Bien sûr."

**M. LEFEVRE.**- "Si vous êtes d'accord là-dessus, on peut voter sur ces bases."

**M. le Maire.**- "Madame VESSIÈRE est réjouie.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Abstentions ? Ah décidément... C'est compliqué à expliquer. Vous irez expliquer aux gens que vous avez voté contre des mesures pour la délinquance."

**Mme MEREAU.**- "Pas contre, abstention."

**M. le Maire.**- "Oui, abstention, excusez-moi !"

**Mme MEREAU.**- "Et ça a été expliqué précédemment."

**M. le Maire.**- "Bien sûr. On n'est pas aussi intelligents que vous, Madame."

**M. TANTI.**- "C'est donc voté à l'unanimité, Monsieur le Maire, comme vous le dites d'habitude."

**M. le Maire.** - "Oui. S'il n'y a pas contre, c'est unanimité. C'est pour vous faire plaisir !

Adopté. Unanimité. Nous vous remercions."

**Vote à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la participation financière de la Ville au titre des actions de prévention, dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, pour un montant de 30 450 €, réparti comme suit :

<b>Actions bénéficiant d'une participation financière de la commune dans le cadre de la STSPD (en euros)</b>		
<b>N°</b>	<b>INTITULÉ/ACTEUR</b>	<b>VILLE 2023</b>
<b>ACTIONS « CITOYENNETÉ » EN DIRECTION DE LA JEUNESSE</b>		
1	Pièce de théâtre « Suen-Fu » (ALPEGE)	1 700
2	Accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté (ASTI)	4 170
<b>PRÉVENTION DE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE</b>		
3	Prévention du décrochage scolaire (Questions d'Enfance)	910
4	Classe 6 <sup>ème</sup> passerelle (CLAVIM)	4 000
5	Médiation interculturelle, Jeunes et Parentalité (ASTI)	4 170
<b>SOUTIEN À LA CONJUGALITÉ ET À LA PARENTALITÉ</b>		
6	Accompagnement et soutien en amont et en aval des séparations parentales (CLAVIM)	4 500
<b>PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES</b>		
7	Accueil Ecoute - Création - Prévention - Socialisation (IMA'R'GE)	4 000
<b>AIDE AUX VICTIMES</b>		
8	Permanence d'un psychologue à l'Espace Andrée Chedid (ADAVIP-92)	7 000
<b>TOTAL EN EUROS</b>		<b>30 450</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document résultant de la présente délibération.

**AUTORISE** le versement des participations financières de la commune aux associations ou organismes concernés.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, ne se prononcent pas sur l'attribution des subventions suivantes :

- MM. Lefèvre, Levy, Daoulas, Mmes Bernadet, Liadzé, pour la subvention à l'association Cultures, Loisirs, Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM).

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 3 : Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MEREAU.**

**M. le Maire.** - "Nous passons au point n° 8 et Thierry LEFÈVRE a la parole.

## 8. Approbation et signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD)

**M. LEFEVRE.**- Nous vous avons présenté lors de précédents Conseils :

- le volet justice – que vous avez voté – avec la mise en place sur la Ville d'un certain nombre de dispositifs permettant à la justice d'être plus efficace, plus rapide et plus proche du terrain *via* un protocole que nous avons signé avec le Parquet ;
- le transfert de la Direction de la Prévention Sécurité du CLAVIM à la Ville – également adopté – pour des raisons réglementaires. En effet, le nouveau Schéma de Tranquillité Publique qui ressort de cette nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur le territoire s'inscrit dans un cadre réglementaire donné et requérait du personnel Ville et non associatif CLAVIM.

Le Contrat Local de Sécurité a été signé en 1998. Pour mémoire, je vous rappelle que nous avons été la première ville en Ile-de-France à signer un tel contrat, lequel actait pour la première fois une concertation et un engagement sur des moyens et obligations entre les différents partenaires qui concourent à la prévention et à la sécurité. Ces partenaires sont essentiellement la Ville, la police, la justice, l'éducation, le Conseil départemental et, à l'époque, la CAF s'associait à ces démarches de partenariats institutionnels.

Ce partenariat a bien fonctionné. Il a été régulièrement actualisé *via* des fiches actions qui rendaient la chose très opérationnelle. Il a permis à la Ville – et le lui permet encore – de se situer dans les villes les plus sûres du 92 (nous sommes dans les 15 % des villes les plus sûres du 92) avec une doctrine qui faisait en partie notre originalité. Notre véritable originalité est tout notre dispositif de prévention, mais en termes de répression sans police municipale et sans caméras généralisées, contrairement à d'autres villes – que vous devez connaître et que l'on ne va pas citer ici – qui s'étaient largement dotées en policiers municipaux et en caméras.

Pendant plus de 20 ans de partenariats et de politiques de prévention très lourdes (puisque la Ville occupe tout le champ de la prévention), la Ville n'a pas fait un pas dans le champ sécuritaire. En effet, cette politique s'appuyait sur un principe de base de co-construction de la prévention et de la sécurité avec les deux partenaires essentiels supportant ce schéma de tranquillité, la Ville et la police – je mettrais le couple police/justice (avec, bien sûr, tout le rôle important que l'éducatif joue en matière de prévention).

Pour que ce moteur à deux cylindres fonctionne, il fallait que chacun des cylindres ait la capacité d'intervenir sur le terrain et respecte le cahier des charges fixé dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et des différentes fiches actions que je viens d'énumérer. Malheureusement, force est de constater que depuis quelques années, et singulièrement depuis ces deux ou trois dernières années, les effectifs de police sur la Ville ne sont plus au niveau requis, notamment pour traiter les problèmes d'incivilités et de délinquance de proximité.

La police intervient très efficacement sur le haut du spectre de la délinquance (problèmes de violences avérées, de trafic ou de circulation). En revanche, les problèmes d'incivilités posent quelques problèmes sur deux ou trois sites de la ville, mais pas de façon générale. En effet, le sentiment général est que notre Ville est très *secure* (dans les 15 % des villes les plus sûres du 92). Dans les sondages d'opinion, Issy-les-Moulineaux est considérée par ses habitants comme une « ville paisible » et « très *secure* » – une enquête du *Figaro* peut en attester s'il en était besoin. Il n'y a donc pas de problème général sur la Ville, mais quelques sites et signaux faibles à entendre et interpréter. Ces signaux faibles ne doivent pas se transformer demain en signaux forts. Doivent également être anticipés les éléments d'urbanisme et de mobilité, notamment l'émergence de la gare Grand Paris Express en 2025, qui s'accompagneront forcément d'une hausse de la délinquance, comme on l'observe à chaque fois, que l'on va naturellement circonscrire. Les mobilités, malheureusement, s'accompagnent d'évolution de la délinquance (on l'a vu sur la Place Madaule avec l'arrêt du tramway qui a importé une délinquance venue de Bezons ou d'ailleurs). Ces nouveaux modes de transport apportent de gros avantages, mais il ne faut pas négliger les effets collatéraux.

C'est donc pour anticiper ces mouvements de fond et ces évolutions urbanistiques et sociologiques de la Ville que nous vous proposons ce nouveau Schéma de Tranquillité Publique. Je ne vais pas passer en revue tout ce qui est dit dans cette délibération. Le point saillant est la constitution d'une Force de Tranquillité Publique dont on a exploré les différentes possibilités de statuts.

Après avoir recueilli toutes les expertises requises, il nous semble souhaitable qu'elle prenne la forme d'une police municipale pour essentiellement trois raisons :

Première raison : le cadre légal et administratif offert par la police municipale et que la Force de Tranquillité Publique n'offrirait pas à défaut du statut de police municipale.

Deuxième raison : l'attractivité de recrutement. Le problème du recrutement est majeur en France et pas uniquement dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration ; d'autres métiers sont très affectés (animation et sécurité). Par exemple, il manque 1 000 policiers à la ville de Paris – elle n'arrive pas à les recruter. Il y a une sorte de « course à l'échalote » qui ne va pas nous faciliter la tâche : les rémunérations offertes sont largement supérieures à ce qui se fait lorsque le marché de l'emploi est équilibré. C'est une véritable difficulté.

Troisième raison : la perception que le public pourrait avoir des « médiateurs améliorés », lesquels ne répondraient pas à l'attente et ne permettraient pas de résoudre les sujets d'incivilités et de délinquance de proximité pour ne pas dire de « bas d'immeubles ».

Le dernier point restant à régler est l'armement de cette police municipale : doit-elle être armée ou non ? On a regardé de très près ce sujet tant il est sensible et important. On ne tranchera pas à l'occasion de cette délibération l'armement de cette police municipale. On retient le principe, mais on ne retient pas le type d'arme et le process qui devra être mis en place pour s'assurer que tout cela se fasse en bon ordre dans le cadre légal requis. Il nous faudra au préalable recruter le Directeur de la police municipale, personne clé car assermentée (les politiques ou autres n'ont pas autorité sur ces équipes). Il définira la gouvernance de cette police et, avec sa compétence, nous aiguillonnera et nous donnera la feuille de route pour le type d'armement dont il conviendra de doter ces équipes. *A priori*, on restera dans un cadre d'armement de type B (semi-automatiques) – il n'est pas question de les équiper de fusils-mitrailleurs – et d'équipements type matraques (type D dans la classification des armements).

On aura donc une politique à double cylindres – le principe de co-construction est plus que jamais vrai. Notre partenariat avec la police nationale sera – et le Maire a signé ces derniers jours un accord-cadre qui va également être signé avec le Préfet dans les heures à venir – qui fixe l'état d'esprit de notre collaboration avec la police demain, une fois que la Ville se sera dotée de la police municipale. Il n'est pas question que cette dotation se traduise par un affaiblissement des effectifs de la police nationale, qu'elle soit moins opérationnelle sous prétexte que la Ville se dote d'une police nationale. Notre crainte ces dernières années était qu'il y ait une sorte de vase communicant : puisque vous avez une police municipale, réglez les sujets par vous-mêmes et, au passage, on transfère une obligation budgétaire d'État en une obligation budgétaire communale (ce qui n'est jamais très bon).

Ce dispositif doit venir en renfort des équipes actuelles. La capacité opérationnelle du commissariat devra être maintenue en l'état et le Préfet s'y engage – il engage l'État par sa signature – pour ne pas dire maintien des effectifs (sujet central). Je crois l'avoir évoqué dans un précédent Conseil que sur ces 20 dernières années, les effectifs de police ont baissé de 30 % et, dans un même temps, la population a quasiment augmenté du même chiffre (de 30 %), sans parler des salariés d'entreprises passés de 40 000 à 70 000. Vous voyez bien qu'il y a un souci majeur d'effectifs. La politique de la Ville en matière de prévention ne peut pas tout faire. Jusqu'ici, nous nous « contentions » de couvrir tout le champ de la prévention avec nos animateurs de quartier, nos médiateurs espaces urbains, nos animateurs de rue et nos éducateurs spécialisés. Pour rappel, cette compétence régaliennne du département a été transférée sur la Ville, le département ayant reconnu, voici plusieurs années – et à ce titre, le département continue de supporter les postes budgétaires de nos quatre éducateurs

spécialisés – que la Ville, et notamment le CLAVIM, était mieux armée que quiconque pour intégrer dans son dispositif de prévention ces éducateurs spécialisés.

Non seulement on ne s'affaiblira pas en matière de dispositifs de prévention – on restera garde haute – et, en plus, on a l'engagement de l'État de maintenir une capacité opérationnelle très forte du commissariat. *A contrario*, si on ne se dotait pas de la police municipale, le risque était que le commissariat voie ses effectifs encore diminuer – ce qui serait paradoxal – sous prétexte que l'on ne constitue pas cette police municipale sur la Ville.

Au-delà de ce qui est dit dans la délibération, la mise en place d'un dispositif a forcément son importance, puisqu'on fait un peu évoluer notre doctrine. On vous a dit, à plusieurs reprises ici, que nous n'étions pas doctrinaires, que nous étions pragmatiques et que nous tenions compte de l'évolution de la situation.

Le sous-effectif du commissariat devenant maintenant non plus conjoncturel mais structurel nous contraint à faire un pas dans le champ sécuritaire. Nous restons pleinement investis et plus que jamais en adaptant notre dispositif le cas échéant pour faire face à l'évolution des problématiques (urbanistiques, sociologiques, en matière de transport), mais nous nous devons de franchir un pas dans ce champ sécuritaire compte tenu du contexte que je viens de vous indiquer. Merci de votre attention."

**M. le Maire.**- "Merci, Thierry. Nous passons au vote."

**M. BART.**- "On peut poser des questions ?"

**M. le Maire.**- "Oui."

**M. BART.**- "Merci."

Merci pour cette présentation."

**M. le Maire.**- "Cela ne sert à rien que l'on vous fasse des exposés, puisque vous avez votre question réfléchie depuis trois semaines et il faut à tout prix la poser pour exister !"

**M. BART.**- "Et pour avoir des réponses, oui."

**M. le Maire.**- "Vous n'avez pas eu assez de réponses dans ce qui a été présenté là ? On ne sert vraiment à rien ici..."

**M. BART.**- "Merci pour cette présentation, Monsieur LEFÈVRE, et pour cette démarche de création d'une police municipale."

Dans la stratégie que vous présentez, les statistiques couvrent la période 2016-2021. Fin janvier, le ministère de l'Intérieur a publié sa photographie de l'insécurité et de la délinquance pour l'année 2022. Les chiffres donnés sont à l'échelle départementale, et l'évolution était assez inquiétante pour les Hauts-de-Seine entre 2021 et 2022. Avez-vous les chiffres à l'échelle de la Ville ?

Dans la délibération, on voit qu'un cabinet extérieur a réalisé un diagnostic de notre Contrat Local de Sécurité. Une synthèse est disponible dans la Stratégie Territoriale que vous avez présentée. Peut-on avoir accès à l'intégralité du diagnostic de ce cabinet ?

La vidéosurveillance est très peu présente dans la stratégie. Nous déplorons toujours le choix de ne pas créer un PC de surveillance actif en direct permettant de solliciter des interventions rapides.

Au sujet des horaires d'intervention de la police municipale – on en parlera en délibération 16, mais il me semble intéressant d'aborder le point dès maintenant –, afin de concentrer les efforts et d'obtenir de premiers résultats probants répondant au besoin de tranquillité et de sécurité de nos concitoyens, il semblerait largement préférable de ne faire travailler la police municipale que sur la plage 18 h - 2 h du matin. En effet, on constate moins de problèmes de tranquillité dans la Ville dans la journée et la police nationale est encore assez présente en journée. Hélas, elle disparaît en fin d'après-midi et au début de la nuit et c'est plutôt à ce

moment-là que se concentrent les difficultés que l'on rencontre dans certains sites, comme vous dites. Il nous semble donc plus intéressant de concentrer les 20 personnes que vous comptez embaucher sur la plage horaire 18 h - 2 heures du matin.

Un point de détail : dans la stratégie, en page 5, un graphique recouvre le texte, ce qui rend une partie du document illisible. Merci."

**M. le Maire.**- "D'autres questions ?"

**Mme MEREAU.**- "Nous considérons que les missions de police relèvent des fonctions régaliennes. Nous voterons contre la création du service de police municipale alors même que la Ville dispose d'un commissariat. Nous avons néanmoins entendu les arguments. Nous nous inquiétons de voir les effectifs diminuer encore à l'avenir.

Nous nous inquiétons par ailleurs de voir la diffusion d'armes létales. Nous aimerions avoir des précisions concernant la formation initiale et continue des futurs agents, surtout s'ils sont armés.

Nous souhaiterions également avoir des précisions concernant les protocoles de gestion des personnes marginales ou ayant des troubles de psychiatrie. Quelles solutions seront apportées sachant que les services de psychiatrie sont en grande difficulté ? Merci."

**M. le Maire.**- "D'autres questions ?"

Monsieur LEFÈVRE."

**M. LEFEVRE.**- "Merci pour vos questions.

Monsieur BART, je n'ai pas les chiffres 2022 sous la main, mais je sais que le service les a ; nous vous répondrons donc par écrit sur l'évolution sur le 92. Il y a un élément et vous le savez, ce sont le cambriolage sur le 92. Toutes les villes considérées comme riches sont naturellement touchées (Neuilly, Boulogne-Billancourt ou autres). Nous sommes plutôt moins touchés, mais nous ne faisons pas complètement exception à la règle. Le sujet des cambriolages est un véritable sujet. Ce sont de plus en plus des équipes professionnelles très organisées, pas que des Roms. Il y a eu pendant très longtemps le bizutage des immeubles neufs, cela joue un peu moins, parce qu'on a un peu moins de livraisons d'immeubles neufs. En l'occurrence, on n'a pas eu de sujet sur Cœur de Ville. Grâce à notre partenariat en amont avec les promoteurs, les systèmes de sécurité et les temps de fermeture des parkings ou autres sont testés avant la livraison des immeubles. Nous vous donnerons les chiffres par écrit, il n'y a pas de difficulté.

J'en viens à l'accès au diagnostic. On vous a donné l'essentiel. La stratégie est tirée de ce diagnostic. Vous avez un document dans la délibération, et je crois qu'un document annexe, Monsieur le Directeur général des services, est également à disposition des conseillers ?"

**M. le Directeur général.**- Oui, il y a les fiches actions."

**M. LEFEVRE.**- "Cela se traduit dans l'ensemble des fiches actions. Je crois que nous avons été complètement transparents à cet égard.

Vous vous souvenez probablement qu'à l'occasion d'un précédent Conseil municipal, j'ai évoqué le sujet de vidéosurveillance. On pérennise l'expérimentation, laquelle avait été mise en place sur les sites de Sainte-Lucie et Bords de Seine / Madaule, essentiellement pour des raisons d'enquête judiciaire.

En matière de prévention, il y en a à Sainte-Lucie, mais cela ne nous permet pas de régler le sujet des petites bandes qui exaspèrent les habitants et pour lequel on n'a pas de moyen d'agir en dépit de toutes les actions menées sur le terrain. Vous les savez nombreuses, on s'est déjà croisés sur le site, et la dernière en date a connu un véritable succès, tant auprès des résidents que d'un certain nombre de jeunes participant à ces petits groupements en pieds d'immeubles et qui font un peu de trafic – il ne faut pas se le cacher. On n'a jamais réussi à les coincer sérieusement, que ce soit par des contrôles d'identité ou des fouilles au corps. On

a la faiblesse de penser que la stratégie proposée nous donne de nouveaux moyens pour régler les incivilités et la délinquance de proximité.

Le CSU est le cordon ombilical que nous gardons avec la police municipale. S'il était séparé, des personnels supplémentaires seraient nécessaires pour surveiller les écrans en permanence ; là, les policiers les surveilleront. Et qui de mieux pour réagir en face d'événements qu'ils pourraient constater à la lecture des écrans ? C'est une double lecture. Une lecture sera également logée chez nous, dans les locaux de la police municipale. Le déport au commissariat – le Maire l'a rappelé à M. le Préfet – fait partie à la fois du maintien de la capacité opérationnelle et pas de CSU sur la Ville. On ne cherche pas à doubler les effectifs et les moyens de la police nationale, on intervient en complémentarité. On veut en quelque sorte réactualiser le principe de l'ilotage.

On ne va pas stigmatiser le Président de la République qui a supprimé à la fois la taxe professionnelle et la police urbaine de proximité, mais c'est bien dommage. Depuis lors, on n'a eu de cesse que de réinventer la police urbaine de proximité. Il n'y a rien de tel que l'ilotage. Les policiers doivent de préférence être à pied ou à vélo mais pas en voiture. Ils connaissent les commerçants, les relais, les gardiens d'immeubles et les jeunes. Ils identifient tout de suite les éléments exogènes. On peut les traiter très en amont.

Cet ilotage nous manque. On avait une antenne de police urbaine de proximité aux Épinettes, à Sainte-Lucie et à Guynemer. Les problèmes ont été résolus à Guynemer mais pas aux Épinettes et à Sainte-Lucie ; il aurait été très utile d'y maintenir ces antennes de police urbaine.

On recherche ni plus ni moins à reconstituer l'ilotage, constatant que cela nous manque sur le territoire.

S'agissant des horaires, rien n'est pour l'instant figé dans le marbre, on est pragmatiques, 7 h - 2 h du matin. Je conviens avec vous que la plage 16-17 h (sorties de collèges et lycées) est probablement moins problématique. Néanmoins, quand il nous a été indiqué les effectifs de police disponibles en journée sur le territoire, il nous a paru important d'être présents sur ces plages horaires qui font moins parler d'elles mais qui posent d'autres types de problèmes (traitement des encombrants illégaux en dehors des jours convenus, de chiens dangereux ou autres). Les postes devraient en toute logique pouvoir être financés par GPSO, puisqu'ils n'ont plus la compétence en matière de police verte, ils ne peuvent donc plus recruter sur l'EPT. Monsieur le Maire va certainement intervenir auprès du Président de GPSO pour que l'on puisse avoir quatre ou cinq postes, ce qui se substitue à la police verte qui ne pourrait plus faire son travail.

Je suis d'accord avec vous, la plage horaire la plus sensible est 18 h - 2 h du matin : on y sera naturellement très attentifs.

Concernant la page que vous ne pouvez pas bien lire, on vous la communiquera en mode lecture facile.

Madame MEREAU, sur les effectifs en diminution, non : il n'y aura pas de vases communicants – je crois l'avoir dit dans mon propos introductif. Constituer une police municipale sur la Ville nous permet d'avoir une « garantie » via l'accord-cadre signé entre M. le Maire et M. le Préfet, qu'ils maintiendront leurs capacités opérationnelles pour ne pas dire « effectifs » – on ne peut pas parler d'effectifs dans cet accord-cadre, parce que ce n'est pas du ressort du Préfet. Le maintien des capacités opérationnelles veut bien dire cela. On est donc protégés contre ces baisses ultérieures. Dans l'idéal, il serait bien qu'ils renforcent encore leurs effectifs, parce que nous, on considère plutôt être en sous-effectifs.

J'en viens à la formation initiale. Cette délibération ne traite pas de l'armement de la police municipale, mais on en retient le principe, sinon on ne pourrait pas recruter de policiers municipaux. Des villes ont tenté de monter des polices municipales ou des Forces de Tranquillité Publique sans qu'elles ne soient armées, mais n'ont pas réussi à recruter et ont dû faire voter par leurs Conseils l'armement des polices municipales – je pense notamment à Meudon et Cergy-Pontoise. Au bout d'un an ou deux, n'arrivant pas à constituer ces polices,

elles ont dû voter l'armement de ces polices. Ce n'est pas de gaieté de cœur. C'est une décision importante sur le plan politique nécessitant de s'entourer de toutes les préconisations de formation (entre quatre et neuf mois de formation). On pourra d'ailleurs vous faire une séance pédagogique pour vous expliquer comment cela se met en place. On n'a pas l'habitude de se comporter en amateurs, on le fera donc avec le plus grand professionnalisme sous la responsabilité de Cécile ARCHES, qui en prendra la supervision, et de Baptiste LECADET, notre Directeur général des services techniques. On a choisi de loger cette police municipale dans cet ensemble de services liés aux espaces publics, à la fois hygiène, sécurité, espaces publics et police municipale, pour couvrir toutes les problématiques indiquées dans cette délibération.

Je crois aussi que c'est un signal politique. Ce n'est pas une police Fort Knox isolée du reste : elle est intégrée dans cette paisibilité de l'espace public."

**M. le Maire.**- "Merci, Thierry. Nous pouvons passer au vote.

Qui est pour cette opération ?

Abstentions ?

Contre ? Trois voix contre.

Merci. C'est donc adopté."

**Vote à main levée. Adopté.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** les priorités et axes de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) qui succède au Contrat Local de Sécurité de la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

**Adopté par 45 voix**

**Ont voté contre : 3 : Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MEREAU.**

### III. URBANISME – Philippe KNUSMANN

**9. ZAC Léon Blum : Dénomination de l'allée nouvelle située au sein de l'îlot A, au droit de la rue Aristide Briand**

**M. le Maire.**- "ZAC Léon Blum, Monsieur KNUSMANN, dénomination de l'allée nouvelle."

**M. KNUSMANN.**- "Dans le cadre de la réalisation de l'îlot A de la ZAC Léon Blum se situant tout en bout de ZAC avant l'école élémentaire Paul Bert, nous allons créer une nouvelle allée ouverte et piétonne qui réunira la rue Aristide Briand à la rue Jean-Jacques Rousseau, à quelques mètres de la gare du T2. Ainsi seront reliés par cette voie deux éléments importants du pôle multimodal qui va caractériser cette nouvelle ZAC Léon Blum.

Au-delà de son caractère piétonnier, cette allée sera consacrée à la culture, puisque parsemée d'œuvres culturelles, notamment de statues.

Parmi la liste des personnalités envisagées, il a été retenu le nom de Pierrette ANGUERA-GARGALLO en l'honneur de la fille du grand sculpteur espagnol, Pablo GARGALLO, qui vécut entre Paris et Barcelone avant la Première Guerre mondiale, avant de s'installer en France en 1924 et qui fût l'ami, entre autres, de PICASSO et de MIRÓ.

Pierrette ANGUERA-GARGALLO est née en juin 1922 et s'est installée à Issy-les-Moulineaux une grande partie de sa vie (elle y est décédée en 2019, à l'âge de 97 ans).

Elle a consacré une grande partie de sa vie à l'art de son père, notamment lorsqu'il a créé le prestigieux musée de Saragosse en Espagne, et en contribuant à de nombreuses publications artistiques.

Nous avons reçu, avec Fabienne LIADZE, aujourd'hui même M. Jean ANGUERA, le fils de Mme ANGUERA, et le petit-fils du célèbre sculpteur et qui a tenu, par notre canal, à remercier M. le Maire et le Conseil municipal d'avoir ainsi rendu hommage à sa mère.

Il vous est proposé de bien vouloir dénommer cette allée piétonne et ponctuée de sculptures « allée Pierrette ANGUERA-GARGALLO »."

**M. le Maire.**- "Merci.

Des questions ?"

**Mme VESSIERE.**- "Vous évoquez une allée de statues, mais Mme ANGUERA-GARGALLO a-t-elle au moins fait don à la Ville d'une sculpture faite par son père ? D'ailleurs, qu'a-t-elle fait exactement pour la Ville ? Je suis quand même un peu étonnée : qui connaît vraiment cette personne ? Personnellement, je l'ai vu faire la promotion de son père et donc de la sculpture de son père dans Paris, mais même pas à Issy – ce que j'ai d'ailleurs regretté.

Pourquoi ne pas avoir choisi le nom du père, Pablo GARGALLO, en faisant simplement référence à la fille qui a vécu à Issy ? Parce que finalement le père est quand même connu. Il présente un intérêt culturel et a même été novateur dans son domaine. Il est un peu dommage d'oublier le père et de mettre le nom de la fille qui somme toute n'est quand même pas l'artiste reconnue dans son domaine.

S'il fallait absolument un nom de femme – parce qu'on a l'impression que c'est l'obligation actuelle –, vous auriez pu penser à des femmes qui ont été actives sur la Ville. À titre d'exemple, nous en connaissons : Jeannine POINOT que nous avons tous connue et qui a arpenté la Ville et servi les Isséens à la mesure de tous ses efforts ou bien, comme certains me l'ont soufflé – je n'étais pas encore au Conseil municipal –, Lucienne CROCQUEVIEILLE.

Des femmes sur la Ville sont connues, reconnues et ont été actives. Je n'ai pas l'impression qu'on soit dans ce schéma et je le regrette."

**Mme MEREAU.**- "Nous approuverons la dénomination de l'allée en l'honneur de Pierrette ANGUERA-GARGALLO, en l'honneur de cette Isséenne et pour la militante de l'art qu'elle fût.

Nous notons que de plus en plus de lieux publics ont des noms de femmes et nous saluons les efforts faits en ce sens.

Nous profitons de ce point pour attirer l'attention du Conseil municipal sur les noms qui pourraient être donnés aux prochaines rues et avenues de la Ville et pensons à deux figures importantes isséennes :

- Guy DUCOLONÉ qui fut conseiller municipal et général, député, vice-président de l'Assemblée nationale, décoré de la Croix de guerre de 1939-1945 et de la Médaille de la Résistance,
- Madeleine VINCENT qui reçut la distinction d'Officier de la Légion d'Honneur et de la Croix de guerre de 1939-1945, conseillère municipale d'Issy-les-Moulineaux en 1953.

À quelques semaines de la journée nationale des héros et victimes de la déportation qui aura lieu le 30 avril, nous souhaitons rappeler leur souvenir en tant que résistants et déportés. Merci."

**M. le Maire.**- "Autres interventions ?

Monsieur KNUSMANN ou Fabienne."

**M. KNUSMANN.**- "Sur les appellations futures de nouvelles voies, on verra ce dossier en son temps ; là, on traite d'un sujet bien précis et localisé.

Quant au choix de cette personne, nous avons pris le parti, compte tenu du fait que cette allée allait être dédiée à la sculpture au travers de diverses œuvres, d'établir un lien entre la personnalité choisie et le monde la sculpture. Le nom de Madame GARGALLO est apparu comme une des évidences, parce qu'elle a vécu très longtemps à Issy ; elle y est quand même décédée à 97 ans après plusieurs dizaines d'années de vie à Issy. Le lien avec la Ville, avec le monde culturel et celui des sculptures était donc établi."

**M. le Maire.**- "On passe au vote.

Qui est pour la dénomination Pierrette ANGUERA-GARGALLO ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Trois abstentions.

Par ailleurs, vous avez fait allusion, Madame, chère collègue, aux déportés. Nous avons eu une très belle journée la semaine dernière – je ne sais pas si vous y étiez –, mais elle a été très appréciée par toutes les populations présentes."

**M. TANTI.**- "Malheureusement, on n'a pas été invités, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "Ah... C'est comme ça ! En droit – vous demandez à votre voisin, M. GRANDCLÉMENT –, « donner et retenir ne vaut ». Votre position, mi-chèvre, mi-chou, je vote un coup, je m'abstiens, donc je ne vote pas contre, c'est passionnant, mais cela ne mène à rien, Monsieur.

Par exemple, M. GRANDCLÉMENT vient de nous apprendre qu'il allait démissionner de son parti.

**M. GRANDCLEMMENT.**- "Non, en aucun cas !"

**M. le Maire.**- "Nous pourrions servir d'intermédiaire. Quelqu'un qui ne vote pas le budget, Monsieur, ne fait pas partie de la majorité. J'espère que vous l'avez appris dans vos notes..."

**M. GRANDCLEMMENT.**- "Cela n'a rien à voir ! Je rappelle que ma ligne a été majoritaire au parti. J'ai soutenu Éric CIOTTI et il a gagné."

**M. le Maire.**- "Je m'en fous de votre ligne, on n'est pas là pour gérer votre parti, Monsieur, allons !"

**M. GRANDCLEMMENT.**- "Justement ! Si vous n'êtes pas là pour gérer mon parti, n'intervenez pas sur mon parti. Merci."

**M. le Maire.**- "Mais c'est vous qui intervenez. Vous vous prétendez maintenant libéral. Vous condamnez tous les autres partis.

Nous passons au vote."

Le Conseil municipal :

**DENOMME** cette allée nouvelle, « allée Pierrette ANGUERA-GARGALLO ».

**PRECISE** que cette nouvelle allée est située sur la parcelle Q0071 et correspond à une partie du volume 28 (volume regroupant l'ensemble des espaces publics du parvis et du mail).

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.**

**M. le Maire.**- "Nous passons au point 10, approbation de la modification pour les écoles des Épinettes et un équipement socioculturel, Fanny VERGNON."

#### IV. ARCHITECTURE et BÂTIMENTS – Fanny VERGNON

##### 10. Approbation de la modification n° 1 au marché n° MA21001 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction des écoles des Épinettes et la création d'un équipement socioculturel

**Mme VERGNON.**- "Le projet de démolition / reconstruction des écoles maternelle et élémentaire des Épinettes et de création d'un équipement socioculturel a été lancé par délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2019.

Suite au concours d'architecture, le projet de MU ARCHITECTURE a été choisi et le marché notifié le 20 janvier 2021 pour un montant forfaitaire provisoire de 2 512 848 euros.

Les travaux de démolition ont commencé et nous entretenons des échanges avec les riverains lors de réunions publiques et avec la mise en place de sentinelles.

L'évolution du contexte économique nous a conduit à mettre à profit la phase des études des conceptions pour optimiser le projet. Nous avons donc décidé à la fois de modifier un peu les méthodes de construction, les volumes du projet en diminuant de 400 m<sup>2</sup> l'ensemble, et de faire appel à une entreprise générale pour la construction afin d'assurer les approvisionnements et les délais, ce qui n'a pas été facile sur nos précédents chantiers ces derniers mois.

Ces choix nous conduisent à ajuster le coût prévisionnel des travaux pour la phase 2 qui sont portés à 21 540 000 euros. Cette modification induit une augmentation de 10,70 % du marché de MU ARCHITECTURE.

La commission de la commande publique a rendu un avis favorable à ce nouveau montant de marché à 2 781 684 euros. Il vous est donc demandé d'autoriser M. le Maire à signer cette modification de marché."

**M. le Maire.**- "Des questions ?"

**M. BART.**- "Nous remercions Mme VERGNON pour la transmission des réponses aux questions que nous avons soulevées en commission lors de l'examen de cette délibération. Nous avons en effet demandé l'évolution des effectifs dans la future école des Épinettes en comparaison des anciens effectifs. Nous constatons qu'il y aura cinq classes de moins (deux maternelles et trois élémentaires). Les chiffres globaux de la Ville que vous nous aviez transmis montrent une baisse de 10 % des effectifs dans les écoles primaires entre la rentrée de septembre 2020 et la rentrée de septembre 2022, soit 650 enfants en moins en deux ans. Si une partie de cette baisse est en lien avec la baisse des effectifs des écoles primaires au niveau national, on constate que c'est plus fort et on s'interroge sur les autres raisons de cette baisse importante et à leurs potentiels impacts sur l'occupation des écoles primaires de la Ville et sur les investissements qu'il serait nécessaire d'y entreprendre."

**Mme VERGNON.**- "Cela dépasse un peu le cadre de cette délibération."

**M. le Maire.**- "Monsieur BART fait ce qu'il veut. Nous avons quelques éléments autonomes ici qui ressemblent plus à des drones qu'à des députés..."

**Mme VERGNON.**- "C'est une question globale sur les effectifs."

**M. le Maire.**- "Il pose des questions et se fout complètement de la réponse."

Il y a une baisse, vous l'avez dit vous-même, dans toutes les villes et surtout les villes proches de nous, parce que la sociologie est comparable partout. Si vous avez un système pour y remédier, vous nous le dites, Monsieur."

**M. VERNET.**- "Merci, Madame VERGNON. Nous comprenons la prise en compte des mauvaises conditions actuelles pour passer ce marché. Vous mettez en avant le fait que l'installation provisoire dans l'ancien collège de la Paix rend possible ce décalage du projet. Il ne faudrait pas oublier que cette situation transitoire représente un effort pour bon nombre de familles concernées, et la Ville se doit d'accompagner ces familles qui vont devoir faire cet effort pendant une année scolaire supplémentaire.

D'autre part, comme mon collègue Jean-Baptiste BART le mentionnait, cela représente globalement une suppression de cinq classes par rapport à l'ancienne école. Sans vouloir prendre de pari sur l'évolution démographique à moyen terme, nous craignons que cela ne conduise à des effectifs par classe importants."

**M. de CARRERE.** - "On n'a pas de raison d'avoir d'inquiétudes sur les effectifs par classe. Je n'ai plus le chiffre exact, mais on est à l'heure actuelle autour de 24 élèves par classe en élémentaire, ce qui est une jauge acceptable et bien loin de ce que nous avons pu connaître les années précédentes avec des classes à 27, 28, 29, voire 30 souvent constatées dans les écoles.

La baisse des effectifs aux Épinettes est très sensible, on a donc ajusté la taille de l'école. Il n'y a pas d'impact particulier sur le nombre d'enfants par classe."

**Mme VERGNON.** - "J'ajoute que le bâtiment socioculturel est bien maintenu et attendu par les habitants du quartier."

**M. le Maire.** - "Nous passons au vote.

Qui est pour ce projet ?

Abstentions ? (3)

Contre ? (4)

Adopté."

**Vote à main levée. Adopté.**

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification n° 1 du marché n° MA21001 ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction des écoles des Épinettes et la création d'un équipement socio-culturel.

**PRECISE** que ladite modification a pour objet de fixer le coût prévisionnel des travaux à 21 540 000 € HT pour la phase n° 2 « construction », sur lequel le maître d'œuvre s'engage à remettre un avant-projet définitif optimisé.

**PRECISE** que le montant global du marché est porté de 2 512 848 € HT à 2 781 684 € HT,

**PRECISE** que ladite modification prendra effet à compter de sa notification et se terminera à la date de fin du marché initial.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

**Adopté par 40 voix**

**Se sont abstenus : 3 : Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MEREAU**

**Ont voté contre : 4 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Cyrille GRANDCLEMENT.**

**M. le Maire.** - "Nous passons au point 11, lancement d'un appel d'offres pour l'entretien, le dépannage, la fourniture, Fanny VERGNON."

**11. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à l'entretien, dépannage, fourniture et travaux d'installation et d'extension des équipements de sécurité des bâtiments communaux**

**Mme VERGNON.** - "Notre marché d'entretien dépannage, fourniture et installation des équipements de sécurité arrive à son terme le 6 mai 2023. Ce marché est composé de trois lots détaillés dans la délibération.

L'estimation des prix forfaitaires annuels est de 121 200 euros pour l'ensemble des trois lots. Ces marchés prendront effet à compter du 7 mai 2023 pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite, soit une durée maximale de quatre ans.

Il vous est demandé d'autoriser M. le Maire à signer ces marchés qui résulteront de la consultation."

**M. le Maire.**- "Des questions ?

Pas de question.

Nous passons donc au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**Vote à main levée.**

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à l'entretien, dépannage, fourniture et travaux d'installation et d'extension des équipements de sécurité des bâtiments communaux qui résulteront de la consultation.

**PRECISE** que les lots sont des marchés mono-attributaires de services. Ils sont traités à prix mixtes comprenant une part à prix forfaitaires et une part à prix unitaires en application des articles R. 2162-2 et R. 2162-4 du Code de la commande publique. Les lots sont conclus, pour la partie à bons de commande, sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 305 000 € HT pour le lot 1, 30 000 € HT pour le lot 2 et 1 000 € HT pour le lot 3.

**PRECISE** que les marchés prendront effet à compter du 7 mai 2023 ou à compter de leur date de notification si cette dernière est postérieure pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite, soit une durée maximale de quatre ans.

**PRECISE** qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L. 2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, les marchés seront relancés soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 ont été présentées, les marchés seront relancés soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire.**- "Point 12, lancement d'un appel d'offres pour les télésurveillances des bâtiments communaux, Fanny VERGNON.

**12. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux prestations de télésurveillance des bâtiments communaux**

**Mme VERGNON.**- "Notre marché de prestations de télésurveillance des bâtiments communaux arrive à son terme le 15 mai. Ce n'est pas de la vidéosurveillance mais de la télésurveillance. Ce marché n'est pas alloti. Il comprend cependant deux volets techniques suivant le type de centrale (P2 ou P3 suivant nos bâtiments – ce sont des différences de rapidité d'intervention).

Le marché est estimé annuellement à 97 000 euros, 82 000 pour la part forfaitaire et 15 000 pour des prestations sur commande.

Nous vous demandons d'autoriser M. le Maire à signer les marchés qui résulteront de cette consultation."

**M. le Maire.**- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**Vote à main levée. Adopté.**

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux prestations de télésurveillance des bâtiments communaux qui résultera de la consultation.

**PRECISE** que le marché prendra effet à compter du 16 mai 2023 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite, soit une durée maximale de quatre ans.

**PRECISE** qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 et L.2152-3 ont été présentées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire.**- "Point 13, autorisation de signer le marché MA230001 relatif au contrat de vente de chaleur pour le Palais des sports Robert Charpentier, Fanny VERGNON."

**13. Autorisation de signer le marché MA23001 relatif au contrat de vente de chaleur pour le Palais des sports Robert Charpentier.**

**Mme VERGNON.**- "Le Palais des sports est relié au réseau CPCU pour assurer ses besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire. Le contrat en cours est expiré depuis le 31 décembre 2022. Une procédure de marché a donc été lancée et la commission de la commande publique a émis un avis favorable pour la souscription de ce contrat de vente de chaleur proposé par la CPCU.

Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire à signer ce marché, ainsi que l'avenant de transfert à la SEMOP qui doit intervenir courant 2023."

**M. le Maire.**- "Des questions ?

Avis contraires ? Absentions ? Adopté."

**Vote à main levée.**

Le Conseil municipal :

**DECIDE** d'attribuer le marché ayant pour objet l'abonnement au contrat de vente de chaleur pour le Palais des Sports à la société COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN sise 185, rue de Bercy à Paris Cedex 12 (75579).

**PRECISE** que le marché est un accord-cadre à bons de commande traité à prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées ou livrées. Il est conclu pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT.

Le contrat prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une durée de cinq (5) ans ferme, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché.

**DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

**AUTORISE** la signature à intervenir courant 2023 de l'avenant de transfert du présent marché n°MA23001 à la SEMOP.

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire.**- "Présentation du budget climat primitif de la Ville pour 2023, Tiphaine BONNIER."

## **V. DÉVELOPPEMENT DURABLE – Tiphaine BONNIER**

### **14. Présentation du budget climat primitif de la Ville pour l'année 2023**

**Mme BONNIER.**- "Je reviens vers vous aujourd'hui pour faire suite à la délibération que je vous ai présentée le 15 décembre pour vous faire part des résultats du budget climat de l'année 2021 et pour avoir le débat d'orientation climatique pour l'année 2023 avec la présentation d'un plan d'action par secteur (bâtiments, transports, déchets).

Le budget climat de la Ville est un exercice de comptabilité carbone au niveau territorial dont l'objectif est de comptabiliser annuellement un plafond maximal d'émission de CO<sup>2</sup> comprenant l'ensemble des acteurs publics et privés. Il est exprimé en tonnes équivalent carbone.

Vous avez dans la délibération différents tableaux avec les chiffres consolidés pour l'année 2021 par secteur et acteur.

Pour l'année 2023, on vous propose une réduction de 4,3 % des émissions de gaz à effet de serre, ce qui représente, si on les prend par différents secteurs, une baisse de :

- 3 % sur le résidentiel,
- 6 % sur le tertiaire,
- 10 % sur l'industrie,
- 4 % sur les déchets,
- 1,4 % sur les transports.

Je préfère vous présenter les chiffres ventilés en pourcentages plutôt qu'en tonnes équivalent carbone qui peuvent rendre les choses un peu plus abstraites.

Le plan d'action vous avait été présenté lors de la dernière délibération avec l'ensemble des acteurs pour pouvoir permettre cette diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Je tiens à remercier les services, parce que ce n'est pas toujours évident de tenir cette comptabilité, notamment sur les chiffres de tonnes équivalent carbone."

**M. le Maire.**- "Merci, Tiphaine.

Des questions ?"

**Mme VESSIERE.**- "Comme vous le dites, c'est une comptabilité assez scabreuse.

En décembre, on avait bien vu que les objectifs fixés pour 2022 étaient recalculés à la hausse, particulièrement dans le secteur du tertiaire (+ 35 %) et les autres dans une moindre mesure.

Lorsqu'on ajuste pour 2023 en baissant un tout petit peu les nombres, globalement 4,3 %, on peut donc espérer que cela fonctionne sur le papier. Mais est-ce bien sérieux ? Est-il judicieux de voter pour des objectifs pouvant être revus au fur et à mesure, comme indiqué dans cette délibération ? D'ailleurs, s'agit-il encore d'objectifs ?

Comme l'an dernier, nous aimerions connaître les émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO<sup>2</sup> des chantiers, c'est-à-dire le coût en CO<sup>2</sup> des chantiers réalisés sur la Ville en 2020 et en 2021. J'imagine que tel que la délibération est rédigée, c'est encore trop tôt pour 2022.

Concernant le chantier des Épinettes, dont la première phrase de démantèlement de l'intérieur se termine et dont la seconde phrase consacrée à la démolition des bâtiments débute prochainement, comment les principes de l'économie circulaire sont-ils appliqués sur ce chantier ? Un tri soigné des déchets est-il prévu, organisé pour distinguer les produits éligibles au réemploi de ceux-ci ? Est-il bien prévu une réduction des déchets ? Bien évidemment, la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) n'est pas anodine pour ce chantier."

**M. le Maire.**- "D'autres questions ?"

**M. GRANDCLEMENT.**- "On ne peut que saluer l'idée d'une baisse du carbone, puisque les gaz à effet de serre sont responsables, selon toutes les études actuelles, de la hausse de la température contre laquelle nous devons lutter – je suis entièrement d'accord. Mais je vais peut-être poser une question idiote – je n'ai pas votre niveau, je ne dois pas être très intelligent..."

**M. le Maire.**- "Personne n'a rien dit, Monsieur."

**M. GRANDCLEMENT.**- "C'est un constat."

**M. le Maire.**- "On vous laisse à votre détresse."

**M. GRANDCLEMENT.**- "D'accord. C'est très gentil, Monsieur le Maire."

Ma question est simple : mis à part ce qui relève de la Ville, c'est-à-dire de votre compétence propre, quelles compétences avez-vous sur le résidentiel ? Allez-vous fliquer les gens en leur disant « vous allez baisser la température » ? Pouvez-vous faire pareil dans le tertiaire, dans l'industrie ? À la rigueur les déchets, puisque c'est géré par le SYCTOM si je ne dis pas de bêtise, c'est possible... "

**M. le Maire.**- "Vous n'avez pas été candidat au SYCTOM, vous ? Vous avez été candidat à tout, alors... "

**M. GRANDCLEMENT.**- "Non, Monsieur le Maire, je n'ai jamais été candidat au SYCTOM et vous pouvez le vérifier."

**M. le Maire.**- "Oh ! Ils ne s'en relèveront pas ! Mais, effectivement, les déchets alimentaires, c'est lancé. D'ailleurs, Issy-les-Moulineaux est une des rares villes avec Boulogne à s'être lancée. Je suis navré que cela vous ait échappé."

**M. TANTI.**- "Je n'ai pas de poubelle marron chez moi."

**M. le Maire.**- "Personne n'est parfait, Monsieur TANTI. Vous vous occupez de tout sauf de l'essentiel, comme d'habitude."

**Mme PITROU.**- "C'est phasé, Monsieur TANTI, c'est par quartier."

**Mme VESSIERE.**- "(Hors micro) Des villes de GPSO ont déjà expérimenté."

**Mme PITROU.**- "Seule Boulogne-Billancourt a expérimenté pour le moment."

**Mme VESSIERE.**- "(Hors micro) Et Marnes-la-Coquette."

**Mme PITROU.**- "(Hors micro) Ce n'était pas du tout la même démarche à Marnes-la-Coquette."

**M. le Maire.**- "Passons aux choses importantes, s'il vous plaît, et non pas à la vie privée de nos conseillers.

Tiphaine, vous pouvez répondre ?"

**Mme BONNIER.**- "Oui, bien sûr.

Je vais reprendre les éléments un par un.

Je commence par la fiabilité des données ; je l'explique toujours en décembre. Les données sont variables et tombent dans une temporalité différente, c'est pourquoi elles ne sont pas fiables à 100 %. Néanmoins, l'exercice a le mérite d'exister ; on pourrait ne rien faire et on n'aurait alors pas de données proches ou plus ou moins éloignées. Le dynamisme étant différent, cela nécessite des ajustements.

Nous sommes attentifs aux déchets de chantiers. De toute façon, la réglementation évolue en imposant des obligations. Le réemploi est fait dès qu'il est possible, tout comme le tri (matières dangereuses). Les promoteurs ont également des obligations.

Si vous ne m'écoutez pas, Madame VESSIÈRE, je ne suis pas obligée de vous répondre !"

**Mme VESSIÈRE.**- "Nous nous faisons la réflexion que nous demandons des chiffres et que vous nous aviez déjà fait les mêmes réponses l'an dernier. La question porte sur des chiffres. Nous attendons des chiffres, des réponses avec des nombres.

La délibération parle de mesures : quant à faire des mesures, nous aimerions avoir le résultat sur le coût des chantiers en CO<sup>2</sup>. Nous avons déjà posé la question l'an dernier et n'avons jamais eu la réponse. Nous la reposons cette année. Nous savons déjà ce que font les entreprises. Nous demandons une réponse chiffrée. C'est tout simple. Pareil pour les Épinettes."

**Mme BONNIER.**- "Les chantiers peuvent durer plusieurs mois ; donc, forcément, leur bilan carbone n'arrive pas tous les mois."

**Mme VESSIÈRE.**- "Donnez-nous celui de 2020 par exemple. Avec bientôt trois années, vous devez l'avoir quelque part dans une mallette."

**Mme BONNIER.**- "La réglementation entre 2020 et 2022 n'était pas la même, notamment sur les producteurs de chantiers."

**Mme VESSIÈRE.**- "Vous nous donnez le nombre avec la réglementation en vigueur en 2020 ; nous n'en demandons pas plus. Nous demandons quelque chose de simple : juste un nombre."

**M. le Maire.**- "Vous pouvez répondre par écrit, Tiphaine."

**Mme VESSIÈRE.**- "Volontiers. Vous pouvez nous répondre par écrit et nous indiquer vos nombres. Il n'y a aucun problème. Idem sur le chantier des Épinettes."

**Mme BONNIER.**- "Je ne suis pas sûre que l'on ait déjà l'ensemble des données sur l'ensemble des chantiers en cours, mais je vous les indiquerai pour les chantiers terminés. Pour les chantiers en cours, nous veillerons avec mes collègues à ce que cette dynamique soit intégrée dans les prochains rapports."

**Mme VESSIÈRE.**- "Nous avons quelques inquiétudes sur le chantier des Épinettes, parce que certaines personnes disent que tout part en vrac. C'est un peu ennuyeux. On a l'impression que le tri n'est pas fait. Nous aimerions avoir confirmation qu'il se fait bien."

**Mme BONNIER.**- "Monsieur GRANDCLÉMENT, je suis désolée, mais je n'ai pas compris où vous vouliez en venir entre le début et la fin de la phrase.

**M. GRANDCLÉMENT.**- "Je vais simplifier. La seule chose qui dépend de nous, la Ville, c'est la seule donnée qui dépend de vous, on est bien d'accord ? Vous ne pouvez intervenir proprement que sur celle-ci ?"

**Mme BONNIER.**- "Sur les compétences de la Ville, bien évidemment, mais nous sommes en lien avec Grand Paris Seine Ouest au sein duquel vous êtes conseiller me semble-t-il..."

**M. GRANDCLEMENT.**- "... Oui."

**Mme BONNIER.**- "... avec qui nous avons des échanges."

**M. le Maire.**- "Il n'a pas encore démissionné, attendez, n'en décidons pas."

**M. GRANDCLEMENT.**- "Monsieur le Maire..."

**M. le Maire.**- "Non, non, non ! J'ai glissé un mot, parce que tout à l'heure, vous avez dit que vous apparteniez au Parti républicain."

**M. GRANDCLEMENT.**- "Bien sûr."

**M. le Maire.**- "Je vérifierai quelle emprise ce Parti peut avoir sur un individu comme vous, c'est tout."

**M. GRANDCLEMENT.**- "Monsieur le Maire, à ma connaissance..."

**M. le Maire.**- "Vous n'avez pas voté le budget, je n'ai donc rien à faire avec vous."

**Mme BONNIER.**- "Nous avons deux conseillers départementaux parmi nous. Nous avons aussi des liens avec la Métropole du Grand Paris. Quant au national, je ne vous l'explique pas non plus.

Nous aurons forcément plus de prise sur la compétence de la Ville, mais avons évidemment des liens avec les autres instances sur lesquelles nous agissons. Par exemple, la collecte des biodéchets se fait en lien avec Grand Paris Seine Ouest et les chiffres sont prometteurs sur la première semaine de lancement. Le déploiement se fera au fur et à mesure, comme indiqué dans *Point d'appui*, puisque l'obligation est à partir de janvier 2024."

**M. le Maire.**- "Merci, Tiphaine.

Nous passons au vote, s'il vous plaît.

Qui est pour ce budget primitif climat ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Il faut s'y retrouver !

Adopté. Merci."

Le Conseil municipal :

**ADOpte** le budget climat primitif de la commune pour l'exercice 2023.

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 4 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Cyrille GRANDCLEMENT.**

**M. le Maire.**- "Nous passons maintenant au Rapport Social Unique, Nathalie PITROU. Il n'y aura pas de vote. C'est une prise d'acte."

**Mme PITROU.**- "Oui, exactement."

## **VI. RESSOURCES HUMAINES – Nathalie PITROU**

### **15. Présentation du Rapport Social Unique 2021**

**Mme PITROU.**- "Je vais essayer de synthétiser. Je ne sais pas si vous avez tous pris connaissance de ce rapport, lequel a nécessité un travail très conséquent de la part de la DRH. C'est une obligation – vous le savez, on en a déjà passé plusieurs.

Au 31 décembre 2021, la Ville compte 1 491 agents rémunérés (tous statuts confondus), répartis de la manière suivante :

- 801 fonctionnaires
- 56 contractuels permanents
- 75 contractuels remplaçants sur poste permanent
- 559 agents non permanents (3 collaborateurs de cabinet, 6 apprentis, 4 emplois saisonniers, 411 vacataires, 135 rémunérations accessoires)

Sur les 932 agents sur postes permanents rémunérés (remplaçants inclus), les fonctionnaires représentent 86 % de cet effectif.

Nous avons noté une baisse de :

- 2,36 % des effectifs en un an
- 7,68 % des effectifs en quatre ans
- 9,2 % des fonctionnaires

Nous avons noté une augmentation de :

- de 55 % des contractuels permanents (hors contractuels remplaçants) en quatre ans.

Nous notons une stabilité du profil des agents sur les emplois permanents :

- 80 % des agents sont des femmes (64 % pour les communes de la petite couronne, on en compte donc un peu plus)
- Les trois-quarts des agents sont de catégorie C (75 % de C, 9 % de B et 16 % de A)
- 89 % des effectifs sont concentrés dans trois filières (un tiers technique, un tiers médico-social et un quart en filière administrative)
- L'âge moyen des agents est de 46 ans. Les agents âgés de plus de 55 ans représentent près de 30 % des fonctionnaires, mais seulement 7 % des contractuels permanents (hors contractuels remplaçants)

Nous avons eu :

- 360 avancements d'échelon
- 64 avancements de grade
- 19 promotions internes
- 28 contractuels permanents mis en stage
- 5 lauréats de concours nommés.

A été atteint un taux de 5,90 % de travailleurs porteurs de handicap. La ville n'a pas de pénalité à payer au FIPHFP.

En termes de développement de la formation :

- 2,3 jours de formation par agent sur emploi permanent
- 57,1 % des agents sur emploi permanent sont formés
- 20 % des journées de formations dont les agents ont bénéficié ont été assurées par le CNFPT contre 80 % par des organismes extérieurs ou directement par la Ville. Cela peut interroger sur le service rendu par le CNFPT. On note un réel décalage entre le montant de la cotisation représentant 43 % des dépenses de formation et le nombre d'agents formés par le CNFPT (20 %).

Absentéisme :

- 17 jours d'absence par fonctionnaire
- 9,4 jours d'absence par contractuel sur emploi permanent
- 45,8 % des fonctionnaires absents pour maladie ordinaire contre 48,2 % en 2020
- 91 accidents de travail dont 31 accidents de trajet déclarés en 2021 dont 55 ont donné lieu à un arrêt de travail contre 84 en 2020 dont 45 avaient donné lieu à un arrêt de travail.

J'ai essayé d'être le plus synthétique possible. Ce document est très riche. Il en été pris acte au CST du 26 janvier au cours duquel il avait été présenté."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Il n'y a pas de vote. On a présenté, comme le veut la loi, ce texte en Conseil."

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** de la présentation du rapport social unique 2021 de la Ville.

**M. le Maire.**- "Point n° 16, création d'un service de police municipale, Nathalie. C'est la reprise des déclarations de Thierry LEFÈVRE."

#### **16. Création d'un service de police municipale**

**Mme PITROU.**- "Cette délibération vient effectivement compléter la présentation faite par M. LEFÈVRE pour vous proposer la création de 21 postes afin de nous permettre le recrutement des 21 agents nécessaires à la mise en place de cette police municipale dont un Directeur.

Lorsque tous les recrutements auront pu être effectués, ces agents seront répartis sur deux brigades pour assurer une présence en journée et sur une partie de la nuit. Ils seront rattachés à la Direction Prévention et Sécurité. Ce point a été présenté et voté à l'unanimité lors du dernier CST."

**M. le Maire.**- "Des questions ?

Vous avez été informé tout à l'heure.

Nous passons au vote.

Qui est contre ?"

**M. TANTI.**- "Juste un point, Monsieur le Maire.

On avait cru comprendre à la commission ressources que c'était rattaché au Service Technique et on nous dit maintenant que c'est Prévention. Je n'ai rien compris."

**Mme PITROU.**- "Ils sont rattachés à la Direction Prévention et Sécurité qui est elle-même rattachée au DGST."

**M. TANTI.**- "D'accord."

**M. le Maire.**- "Monsieur LEFÈVRE ?"

**M. LEFÈVRE.**- "Juste une question de sémantique. La Direction de Prévention et Sécurité va devenir Direction de la Tranquillité Publique. Elle est rattachée, comme l'a indiqué Nathalie, à la Direction des Services Techniques."

**Mme PITROU.**- "Pour l'instant, je ne peux pas la nommer ainsi, parce que ce n'est pas passé en CST. Je ne peux pas appeler une Direction par un autre nom tant que cela n'a pas été voté."

**M. le Maire.**- "Merci, Nathalie. Nous passons au vote.

Avis contraires ?

Abstentions ?

Adopté."

**Vote à main levée.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la création d'un service de police municipale.

**AUTORISE** la création des 21 postes suivants, à temps complet :

- 1 poste de directeur de service sur le grade de directeur de police municipale ;
- 1 poste de chef de service de jour sur le grade de chef de service de police municipale ;
- 1 poste de chef de service de nuit sur le grade de chef de service de police municipale ;
- 1 poste d'adjoint au chef de service de jour sur le grade de brigadier ;
- 1 poste d'adjoint au chef de service de nuit sur le grade de brigadier ;
- 10 postes de policier municipal sur le grade de brigadier ;
- 6 postes de policier municipal sur le grade de gardien brigadier.

**PRECISE** que les grades mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés, en fonction des recrutements à venir.

**DECIDE** de mettre les moyens nécessaires à la création d'une police municipale dans le cadre du budget communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre relatif à la coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette création de services et de postes, notamment la sollicitation des agréments, assermentations et autorisations nécessaires à l'exercice des missions du service.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

**Adopté par 45 voix**

**Ont voté contre : 3 : Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MEREAU.**

**M. le Maire.-** "Nous passons au point 17, modification du tableau des effectifs : Nathalie."

**17. Modification du tableau des effectifs**

**Mme PITROU.-** "Il s'agit de soumettre à votre approbation, comme à chaque Conseil, le tableau des effectifs qui passe de manière logique de 960 à 981 postes, puisqu'il prend en compte les 21 postes que nous venons d'acter."

**M. le Maire.-** "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté.

**Vote à main levée.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

<b>AGENTS PERMANENTS</b>						
Catégorie	Grades	Effectifs Proposés au CM du 15 décembre 2022	Création de poste	Ouverture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Fermeture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Suppression de postes

● **Collaborateurs de cabinet**

<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
----------	----------	----------	----------	----------

● **Emplois fonctionnels**

A	Directeur général des services des communes de 40 000 à 80 000 hab.	1	0	0	0	0
A	Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 hab.	5	0	0	0	0
		<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

● **Filière administrative**

A	Administrateur	1	0	0	0	0
A	Directeur territorial	2	0	0	0	0
A	Attaché hors classe	1	0	0	0	0
A	Attaché principal	24	0	0	1	0
A	Attaché	50	0	1	0	0
A	Attaché TNC	1	0	0	0	0
B	Rédacteur principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	9	0	0	0	0
B	Rédacteur	28	0	1	0	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	40	0	0	1	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	34	0	0	0	0

C	Adjoint administratif territorial	55	0	0	0	0
		249	0	2	2	0

● Filière animation

B	Animateur principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
B	Animateur principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
B	Animateur	5	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	6	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation	7	0	0	0	0
		23	0	0	0	0

● Filière technique

A	Ingénieur principal	6	0	0	1	0
A	Ingénieur	5	0	0	0	0
B	Technicien principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Technicien principal de 2ème classe	3	0	1	0	0
B	Technicien	2	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	11	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	94	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TNC	11	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial	91	1	1	0	1
C	Adjoint technique territorial TNC	32	0	0	0	0
C	Agent de maîtrise principal	20	0	0	0	0
C	Agent de maîtrise	24	0	0	1	0
C	Agent de maitrise TNC	1	0	0	0	0
		302	1	2	2	1

● Filière sportive

A	Conseiller territorial des A.P.S.	1	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	3	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	2	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S	1	0	0	0	0
		7	0	0	0	0

## ● Filière culturelle

A	Professeur d'enseignement artistique hors classe	2	0	0	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	5	0	0	0	0
A	Conservateur (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Conservateur en chef (bibliothèque)	1	0	0	0	0
A	Conservateur (bibliothèque)	1	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial	3	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial principal	4	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	9	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
B	Assistant de conservation	10	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique TNC	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	11	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	11	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine	9	0	0	0	0
		<b>77</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## ● Filière médico-sociale

A	Médecin hors classe TNC	1	0	0	0	0
---	-------------------------	---	---	---	---	---

A	Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	2	0	0	0	0
A	Psychologue de classe normale	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux hors classe	7	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux	3	0	0	0	0
A	Puéricultrice hors classe	3	0	0	0	0
A	Puéricultrice de classe normale	3	0	0	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	11	0	0	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants	38	0	0	0	0
B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	30	0	0	0	0
B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	51	0	0	0	0
C	Agent social principal de 1ère classe	8	0	0	0	0
C	Agent social principal de 2ème classe	26	0	0	0	0
C	Agent social	78	0	1	0	0
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	19	0	0	0	0
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	12	0	0	1	0
		<b>293</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

● **Filière police municipale**

A	Directeur de police municipale	0	1	0	0	0
B	Chef de service de police municipale	0	2	0	0	0
C	Brigadier	0	12	0	0	0
C	Gardien-brigadier	0	6	0	0	0
		<b>0</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>960</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

<b>Effectifs après la modification du 15 décembre 2022</b>	<b>960</b>
Créations de Postes	22
Ouvertures de Postes	5
Fermetures de Postes	5
Suppressions de Postes	1
<b>Nouveaux effectifs</b>	<b>981</b>

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

**Adopté par 45 voix**

**Ont voté contre : 3 : Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MEREAU.**

**M. le Maire.-** "Nous passons au tableau des emplois, point 18, Nathalie."

#### **18. Modification du tableau des emplois**

**Mme PITROU.-** "En complément du tableau des effectifs, il vous est proposé d'adopter, comme à chaque séance, le tableau des emplois qui précise pour chacun des 981 postes, le service, le cadre d'emploi et l'intitulé."

**M. le Maire.-** "Pas de questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. Unanimité.

**Vote à main levée. Adopté.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** l'actualisation du tableau des emplois annexé à la présente délibération.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

**Adopté par 45 voix**

**Ont voté contre : 3 : Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MEREAU.**

**M. le Maire.-** "Point 19, le groupement de commandes avec le CAAS pour un marché de fourniture de titres-restaurants, Nathalie."

#### **19. Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS d'Issy-les-Moulineaux relatif à la passation d'un marché de fourniture de « titres-restaurants » au personnel de la Ville et du CCAS.**

**Mme PITROU.-** "Pour cette dernière délibération du bloc Ressources Humaines, il vous est demandé de bien vouloir nous autoriser à créer un groupement de commandes avec le CCAS pour renouveler le marché de fourniture des titres-restaurants, le marché en cours arrivant à terme début juillet 2023.

Les personnels de la Ville et du CAAS sont particulièrement satisfaits de ce dispositif. Ce point a été voté à l'unanimité lors du CST du 26 janvier dernier.

**M. le Maire.-** "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté.

**Vote à main levée.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS d'Issy-les-Moulineaux en vue de la passation d'un ou de marché(s) relatifs à la fourniture de « titres restaurant ».

**APPROUVE** la convention constitutive de ce groupement de commandes.

**ACCEPTE** que la Ville soit le coordonnateur et que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle du coordonnateur et qu'il en assure la présidence.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget (chapitre 011) de chacun des membres du groupement pour la part qui le concerne.

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire.-** "Participation de la commune pour les dépenses de fonctionnement d'établissements d'enseignement privé pour l'année scolaire, Bernard de CARRÈRE.

**VII. ÉDUCATION – Bernard de CARRÈRE****20. Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement d'établissements d'enseignement privé pour l'année scolaire 2022-2023**

**M. de CARRERE.-** "Comme vous le savez, la loi oblige les communes à financer les écoles privées situées sur son territoire. À ce titre, nous versons tous les ans une contribution aux deux écoles, Sainte-Clotilde et Tarkmantchatz. Nous aidons également les enfants accueillis dans des centres spécialisés compte tenu de leur situation personnelle.

Il vous est proposé cette année de différencier l'aide que nous apportons aux élèves en maternelle et en élémentaire. En effet, un élève en maternelle coûte plus cher au regard du rôle particulier réservé aux ATSEM.

Nous vous proposons aussi cette année d'augmenter nos contributions, ce qui n'avait pas été le cas depuis 2014, en les passant à 1 050 euros par enfant en maternelle et à 850 euros par élève en élémentaire.

Pas ailleurs et comme nous le faisons chaque année, il vous est proposé d'attribuer des contributions aux écoles privées sous contrat situées sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest.

Les montants seraient de 350 euros par enfant accueilli en maternelle et 150 euros par élève accueilli en élémentaire.

Merci beaucoup."

**M. le Maire.-** "Des questions ?

Monsieur VERNET."

**M. VERNET.-** "Nous venons de discuter de différentes réductions des dépenses dans tous les domaines, et là on a une augmentation de la participation de la commune de 7 %. Nous ne sommes pas favorables à ce que l'on augmente spécifiquement cette contribution."

**M. le Maire.-** "Autres interventions ?

Bernard de CARRÈRE."

**M. de CARRERE.-** "Je l'ai rappelé mais le répète : nous n'avions pas augmenté ces contributions depuis 2014. Les deux écoles concernées nous ont fait remarquer qu'il serait peut-être temps que nous régularisions les choses.

Pour rappel, la loi nous oblige à financer ces écoles privées à hauteur de ce que nous finançons pour les écoles publiques. Je ne voudrais pas trahir, mais nous ne sommes pas du tout à ces objectifs : nous sommes bien en dessous.

Nous faisons un effort – vous avez raison de signaler que nous le faisons dans une contrainte financière importante – pour deux écoles qui portent des valeurs que nous apprécions sur la Ville."

**M. le Maire.-** "Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? La gauche.

Adopté. Unanimité pour faire plaisir à M. TANTI."

Le Conseil municipal :

**DÉCIDE** que la Ville d'Issy-les-Moulineaux participera aux dépenses de fonctionnement des écoles d'enseignement privé, pour l'année scolaire 2022-2023, au prorata du nombre d'élèves isséens présents dans les établissements.

**FIXE** le taux de cette participation à :

- 1 050 € par élève et par an en maternelle et à 850 € par élève et par an en élémentaire pour les écoles « SAINTE-CLOTILDE » et « TARKMANTCHATZ », à Issy-Les-Moulineaux, ainsi que pour l'école du centre de jour pour enfants « LES LIERRES » à Sèvres, l'unité d'enseignement de l'Institut d'Education Motrice « LE CHATEAU DE BAILLY » à Bailly et « VOTRE ECOLE CHEZ VOUS » à Paris ;

- 350 € par élève et par an en maternelle et 150 € par élève et par an en élémentaire pour les sept écoles privées sous contrat d'association situées sur le territoire de GPSO : « DUPANLOUP », « RAMBAM », « SAINT-FRANCOIS D'ASSISE », « SAINT-JOSEPH-DU-PARCHAMP » à Boulogne-Billancourt, « LA SOURCE », « SAINT-JOSEPH de BELLEVUE », « NOTRE-DAME » à Meudon.

**DIT** que compte tenu des effectifs fournis par les écoles concernées, le montant de ces participations s'élèvera à :

- 286 100 € pour l'école « SAINTE-CLOTILDE »
- 14 600 € pour l'école « TARKMANTCHATZ »
- 2 100 € pour l'école du centre de jour pour enfants « LES LIERRES »
- 850 € pour l'unité d'enseignement de l'IEM « LE CHATEAU DE BAILLY »
- 850 € pour « VOTRE ECOLE CHEZ VOUS »
- 1 350 € pour l'école « DUPANLOUP »
- 3 350 € pour l'école « RAMBAM »
- 650 € pour l'école « SAINT-FRANCOIS D'ASSISE »
- 1 500 € pour l'école « SAINT-JOSEPH-DU-PARCHAMP »
- 3 050 € pour l'école « LA SOURCE »
- 10 950 € pour l'école « SAINT-JOSEPH DE BELLEVUE »
- 12 450 € pour l'école « NOTRE-DAME »

**PRÉCISE** que pour l'année scolaire 2022/2023, ces dépenses représentent un montant total de 337 800 € pour 496 élèves.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions qui concrétiseront les participations de la Ville avec les établissements concernés.

**PRECISE** que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Caroline MILLAN ne prend pas part au vote de cette délibération.

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 3 : Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MEREAU.**

**M. le Maire.-** "Point 21, la procédure de délégation pour la crèche « Les Petits Zouaves », Kathy."

### **VIII. PETITE ENFANCE – Kathy SIMILOWSKI**

#### **21. Lancement de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche « Les Petits Zouaves »**

**Mme SIMILOWSKI.-** "Il s'agit d'une délibération classique visant à renouveler la DSP relative à la crèche « Les Petits Zouaves » située au 39, esplanade du Belvédère, qui accueille 60 berceaux.

Cette structure est actuellement gérée par Les Petits Chaperons Rouges à l'issue d'un contrat d'affermage conclu en 2018 qui expirera en 2024. Le futur contrat sera conclu pour la période juillet 2024 à juillet 2028. La commission consultative des services publics locaux a émis un avis favorable au lancement de la procédure le 25 janvier dernier. Il vous est donc demandé d'autoriser le lancement de cette procédure."

**M. le Maire.-** "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. Unanimité. "

**Vote à main levée.**

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** le lancement d'une procédure de concession de service public en vue de déléguer la gestion de la crèche « Les Petits Zouaves ».

**APPROUVE** le rapport présentant les prestations que devra assurer le concessionnaire.

**PRECISE** que le Conseil municipal sera saisi par Monsieur le Maire du choix du concessionnaire auquel il aura procédé et se prononcera sur le choix du titulaire du contrat de concession (affermage).

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 3 : Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MEREAU.**

**M. le Maire.-** "Les Épinettes maintenant, c'est aussi pour la crèche, Kathy.

#### **22. Approbation du choix du concessionnaire pour la gestion et l'exploitation de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche « Les Épinettes »**

**Mme SIMILOWSKI.-** "Il s'agit là encore d'une délibération assez classique de renouvellement du contrat de concession de la crèche des Épinettes qui a démarré en 2017.

La gestion de cette crèche de 60 berceaux est actuellement confiée à la société People and Baby. À la suite d'une publication de l'appel d'offres le 3 mai dernier, une seule offre a été remise par ce même concessionnaire, examinée en commission le 7 juillet.

Le 29 septembre, après présentation et analyse en commission, des négociations ont été entamées. Une deuxième offre a été remise en octobre 2022, très différente car elle intégrait de très fortes hausses des coûts.

Cependant lors des négociations, nous nous sommes rendus sur site pour évaluer la nécessité de travaux. Malgré une augmentation, la négociation a permis de maintenir le coût du berceau sous la barre de 4 000 euros pour la Ville, soit 3 804 euros contre 3 308 euros actuellement.

La négociation a également permis de programmer de nombreux travaux d'aménagement (sols et luminaires, amélioration de la salle du personnel, aménagements dans le jardin pour les enfants et un meilleur contrôle de l'accès à l'entrée).

Le nouveau contrat démarrera donc en août 2023 et durera jusqu'en juillet 2028.

Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer le contrat de concession."

**M. le Maire.**- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. Unanimité pour ces places en crèche de People and Baby. "

**Vote à main levée.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** le choix de la société PEOPLE AND BABY sise 9, avenue Hoche, à Paris (75008) pour être le concessionnaire de la crèche « Les Epinettes » sise 68 rue de l'Égalité, à Issy-les-Moulineaux.

**APPROUVE** le contrat d'affermage portant sur la concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche « Les Epinettes ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat avec ladite société.

**DIT** que les dépenses et recettes sont inscrites au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire.**- "Point 23, c'est un avenant avec Caisse d'allocations familiales, Kathy.

**23. Autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention de sous-traitance avec la Caisse nationale des allocations familiales pour l'attribution des places en crèche dans le cadre de la recherche « Investissement Social dans l'Accueil du Jeune Enfant » dite projet ISAJE pour l'année 2023**

**Mme SIMILOWSKI.**- "En 2022, la Ville s'est inscrite dans une recherche d'ampleur nationale portant sur l'évolution des enfants accueillis en structure collective afin notamment d'évaluer leur développement cognitif et corporel et leur bien-être.

Une convention a été signée avec la CNAF permettant dans ce cadre d'optimiser l'attribution des places en crèche par l'utilisation d'un logiciel paramétré en prenant compte des critères d'attribution définis par le règlement de fonctionnement de nos structures, lequel a été bien entendu approuvé en Conseil municipal.

L'utilisation de ce logiciel a permis en 2022 de faire mieux coïncider les demandes des familles et les places disponibles. Ce logiciel permet en effet de prendre en compte, à la fois les

demandes des familles en fonction de l'ordre de préférence de leur choix et l'offre de la Ville qui varie par structure et, au sein de ces structures, par jour et par groupe d'âges.

Il vous est donc demandé d'autoriser M. le Maire à signer un avenant pour renouveler cette convention pour 2023, étant précisé que cet avenant est d'ores et déjà signé et approuvé par la CNAF."

**M. le Maire.**- "Ça marche bien d'ailleurs."

**Mme SIMILOWSKI.**- "Oui, très bien, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté."

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de sous-traitance avec la Caisse nationale des allocations familiales pour l'attribution des places en crèche dans le cadre de la recherche « Investissement Social dans l'Accueil du Jeune Enfant » dite projet ISAJE, annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents et actes afférents nécessaires à sa mise en œuvre.

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire.**- "Point 24 et dernier, c'est Étienne BÉRANGER pour les véhicules de service."

## **IX. MOYENS GÉNÉRAUX – Étienne BÉRANGER**

### **24. Fixation des règles relatives à l'attribution des véhicules de service aux élus**

**M. BERANGER.** "Il s'agit d'une disposition technique pour être en conformité avec la loi sur les conditions de mise à disposition de véhicules à des élus. Vous en avez le détail dans la délibération."

**M. le Maire.**- "Des questions ?

Monsieur TANTI."

**M. TANTI.**- "Monsieur le Maire, la situation de notre commune ne justifie pas que vous bénéficiiez d'un véhicule de service d'un niveau supérieur à celui du Préfet du département des Hauts-de-Seine et que n'ont pas tous les ministres de la République. En conséquence, nous voterons contre cette délibération."

**M. le Maire.**- "D'autres questions ?"

**M. RIGONI.**- "Je peux lui répondre, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "Monsieur RIGONI."

**M. RIGONI.**- "Il existe trois circulaires au niveau de l'État qui concernent les établissements publics et non les collectivités territoriales. Il y a la circulaire VALLS, février 2015. Il y a eu derrière deux amendements – la dernière est celle de CASTEX. Il y a effectivement pour les Préfets et les ministres, mais cela ne concerne pas les collectivités."

**M. TANTI.**- "Elles ont donc le droit de faire tout ce qu'elles veulent. Dans une commune qui est aujourd'hui en lourd déficit, et on a vu le niveau d'augmentation des impôts nécessaires..."

**M. le Maire.**- "... Elle n'est pas en déficit."

**M. TANTI.**- "... toute petite économie est à prendre. Donc, on votera contre."

**M. le Maire.**- "On n'est pas en déficit, Monsieur TANTI, il est vraiment temps que vous preniez votre retraite !

Nous passons au vote, s'il vous plaît.

Avis contraires ? Ah, la gauche se scinde...

Abstentions ?

Adopté. Merci. "

**Vote à main levée.**

Le Conseil municipal :

**DÉCIDE** d'adopter le règlement intérieur suivant :

**ARTICLE 1 :** le Conseil municipal attribue un véhicule de service à Monsieur le Maire.

**ARTICLE 2 :** les élus ayant une délégation, amenés à utiliser ponctuellement un véhicule de la Ville pour des raisons de services, peuvent prendre possession d'un véhicule avec chauffeur en « pool » afin d'effectuer leur mission (lieu et durée préalablement définis).

**Adopté par 41 voix**

**Ont voté contre : 7 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Cyrille GRANDCLEMENT, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON, Valérie GIRAUD.**

**M. le Maire.**- "Nous avons donc terminé avec l'ordre du jour et nous passons aux questions.

**M. le Maire.**- "Application de l'article 30 du Règlement Intérieur :

*« Lorsque l'ordre du jour de la séance est épuisé, les membres du Conseil municipal ont la possibilité de poser des questions orales sur les dossiers d'intérêt communal (...). Les questions orales doivent être adressées au Maire, 2 jours francs au moins avant la séance du Conseil municipal. Si une question est exposée sans avoir été adressée au Maire dans le délai ci-dessus, le Maire peut, selon l'importance de la question, décider le report de celle-ci à la prochaine séance du Conseil municipal.*

*À chaque séance, vingt minutes au plus leur sont consacrées en fin d'ordre du jour. Deux minutes au plus sont accordées pour poser la question, 3 minutes au plus pour y répondre.*

*Afin de garantir la représentation proportionnelle, les questions seront posées en alternant les listes d'opposition.*

Il n'y a pas de vote sur toutes les questions orales.

Première question : fonctionnement des équipements sportifs de la Ville. Monsieur Jean-Baptiste BART et c'est M. RIGONI qui répondra."

**Question orale n°1 concernant le fonctionnement des équipements sportifs de la Ville présentée par Jean-Baptiste BART au nom de la liste « Vivre Issy Pleinement ».**

**M. BART.**- "Nous souhaitons obtenir des précisions sur le fonctionnement de plusieurs équipements sportifs de la Ville.

Depuis la rentrée de septembre 2022, plusieurs associations sportives d'Issy-les-Moulineaux doivent jongler avec leurs lieux d'entraînements et de matches, notamment celles qui devraient exercer leurs activités au sein du stade Alain Mimoun.

Ainsi, les volleyeurs prennent des créneaux du tennis club de la ville dans le gymnase Goddet, les joueurs de tennis devant se rabattre vers la Halle Christiane Guillaume. Les footballeurs de l'AS Ararat viennent s'entraîner au stade Gabriel Voisin, prenant et annulant des créneaux

des petites chouettes du club de football féminin. Certaines associations loisirs (volley-ball, tennis de table...) perdent aussi des créneaux... Tout cela crée un mécontentement au sein de ces associations.

Pourriez-vous nous faire un point sur le planning et le budget des travaux du stade Alain Mimoun ?

Des problèmes existent aussi sur d'autres équipements sportifs de la Ville. Comment est résolu, en particulier, l'indisponibilité, pendant sa rénovation, du stade Billancourt ?

Où en est l'accréditation en vue des entraînements pour les JO, du stade en synthétique à côté de la Cité des sports ?

Enfin, nous avons constaté que vous avez fait flouter les grandes vitres du gymnase omnisport de la Cité des sports afin de protéger les jeunes filles et les jeunes garçons de regards extérieurs. Nous ne comprenions pas bien que les concepteurs de ce très important investissement aient eu l'idée de ces grandes baies vitrées sur rue alors que depuis 2015 les murs des écoles ont été relevés et que leurs vitres sur rues ont été floutées. Pouvez-vous nous indiquer le coût de cette opération de floutage ?"

**M. le Maire.** - "Monsieur RIGONI."

**M. RIGONI.** - "Merci, Monsieur le Maire.

Votre question comprend plusieurs points.

Concernant le stade Alain Mimoun, il convient de rappeler toute l'attention portée par la Ville à ce que le chantier pénalise le moins possible les associations, en ayant fait le choix de continuer à les accueillir malgré les travaux.

Ce choix impose effectivement des changements de plannings réguliers et contraignants pour les clubs, la capacité d'accueil du site fluctuant régulièrement en fonction des zones occupées par le chantier. Ces contraintes restent cependant largement en deçà de celles qu'aurait occasionnée une fermeture totale du site au public.

Le coût de ces travaux s'élève à 24 209 252 € HT, en déduction desquels il convient de soustraire une somme de 1 million d'euros déjà versée par l'association Homenetmen sur un total de 6 millions d'euros prévus.

Une première réception des locaux, qui concerne la salle de tennis et la salle polyvalente, est prévue fin mars 2023 – donc prochainement. La construction du nouveau gymnase et la rénovation du gymnase existant sera pour sa part achevée pour l'automne 2024.

S'agissant de la réfection du stade de l'Île Billancourt, les dates prévisionnelles de travaux s'étalent du 5 juin au 15 septembre. Le site étant plus exigü que le stade Alain Mimoun, le maintien d'une activité sportive en parallèle des travaux n'est pas envisageable. L'activité des clubs sera relocalisée dans des conditions qui sont en cours d'étude.

Concernant le sujet de l'accréditation du stade en synthétique à côté de la Cité des sports en vue des Jeux olympiques, ce point est prévu d'être porté cet été par la SEMOP qui a désormais en charge cette infrastructure.

Enfin s'agissant de votre question sur la Cité des Sports, il convient d'abord de préciser deux points.

Pour mémoire un des éléments du programme architectural visait à avoir un bâtiment largement ouvert sur l'extérieur, pour permettre tant de valoriser la pratique du sport en le montrant depuis la rue que d'assurer le maximum de confort aux activités sportives en favorisant l'apport de lumière extérieure.

Également, la Cité des Sports accueille une très grande variété d'activités et de publics et n'est donc pas soumise aux règles que vous évoquez concernant les écoles (sites scolaires).

Dans ce contexte, il s'avère donc que la décision de mettre en place un dispositif d'opacification n'est pas liée au défaut de prise en compte d'une norme de sécurité comme vous l'exposez. Elle vise à répondre à des plaintes de la copropriété en vis-à-vis quant à luminosité générée en matinée et en soirée à l'intérieur des habitations par l'éclairage des salles de sports qui sont exploitées 7j/7j de 6h à 23h. Réalisés en décembre dernier, ces ajustements ont coûté 70 507 € TTC, qui ont pu être absorbés par l'enveloppe dédiée à l'opération de la Cité des sports."

**M. le Maire.** - "Merci, Monsieur RIGONI.

Deuxième question posée par Marie-Hélène LE BERRE : quel est le bilan de la Nuit de la Solidarité ? C'est Ludovic GUILCHER qui répondra."

**Question orale n°2 concernant le bilan de la nuit de la Solidarité présentée par Marie-Hélène LE BERRE.**

**Mme LE BERRE.** - "Monsieur le Maire, le jeudi 26 janvier 2023, se tenait la première édition de la Nuit de la Solidarité sur le territoire d'Issy-les-Moulineaux. Pourriez-vous nous en dresser le bilan ? Merci."

**M. le Maire.** - "Monsieur GUILCHER."

**M. GUILCHER.** - "Ma chère collègue, merci pour cette excellente question.

La première édition de la Nuit de la Solidarité a en effet eu lieu à Issy-les-Moulineaux le 26 janvier dernier. C'était en fait la deuxième puisqu'on avait été obligés de l'annuler en raison du Covid. Elle a mobilisé 70 volontaires que nous avons, avec M. le Maire et plusieurs élus, accueillis au Quartier Général, à l'Espace Savary, dès 20 heures.

On a constitué 10 équipes avec des élus, des bénévoles indépendants, des bénévoles associatifs (Maraudeurs du Secours catholique, Protection Civile, Seine Ouest Insertion et Scouts), des agents de la Ville et du CCAS. Ces équipes ont été réparties en 10 secteurs pour aller à la rencontre des personnes sans-abri.

Une méthodologie a été mise en place pour cette Nuit de la Solidarité. Chacun avait – et un certain nombre d'entre vous le sait parce que vous y étiez – un kit d'enquête et des supports d'aide à l'enquête pour pouvoir poser les questions nécessaires pour ce recensement global.

Au-delà du recensement et du recueil des informations, cette nuit a permis d'informer – souvent de ré-informer – les personnes sans-abri sur les dispositifs locaux existants qui leur sont destinés (accueil de jour, domiciliation, repas partagés, structures d'accompagnement social...).

À l'issue de cette soirée qui s'est finie à 1 h du matin, nous avons dénombré 13 personnes sans-abri sur le territoire isséen :

- 5 ont accepté de répondre au questionnaire
- 5 sans-abri mais sous tente n'ont pas souhaité répondre au questionnaire
- 3 personnes sans-abri qui dormaient et que nous n'avons donc pas réveillées

Nous connaissions l'ensemble de ces 13 sans-abri, puisque comme vous le savez, des maraudes ont lieu quasiment tous les soirs sur la Ville et nous permettent de suivre cette population.

En parallèle de l'enquête, un équipage véhiculé de la Protection Civile est allé à la rencontre de ces mêmes personnes pour leur distribuer boissons chaudes, soupes et/ou collation.

Plus globalement, ce dispositif a concerné 27 communes de la Métropole du Grand Paris et 28 avec la ville de Paris pour recenser 3 633 SDF (90 % sont des hommes, 10 % des femmes et 100 % d'hommes sur la Ville d'Issy-les-Moulineaux). Quelques chiffres :

- 13 à Issy-les-Moulineaux,

- 38 à Courbevoie,
- 22 à Colombes,
- 133 à Paris 15<sup>e</sup> limitrophe.

Je voudrais, au nom du Maire, remercier tous ceux qui se sont mobilisés pour ce dispositif qui a été multi compétences, puisqu'on a vraiment « ratissé » large en termes de participants. Cela nous a permis de renforcer la structure de bénévoles qui vient au secours des SDF.

Il y a parfois des difficultés dans certains quartiers où le comportement de certains SDF qui y sont installés peut gêner les résidents. On essaie d'agir avec la plus grande humanité pour que cohabitent des personnes qui sont malheureusement à la rue et des gens qui ont – et c'est normal – le souhait de vivre en tranquillité à Issy-les-Moulineaux."

**M. le Maire.**- "Merci, Monsieur GUILCHER, et merci à vos équipes.

Vous voyez apparaître deux compteurs : le premier à gauche est le temps imparti à celui qui pose les questions – on a dit que c'étaient 2 minutes, c'est donc épuisé – et à droite, ce sont les 20 minutes prévues pour les questions globales. Nous sommes à 10 minutes 47. On interrompt à 20 minutes."

**Mme VESSIERE.**- "*(Hors micro.)*"

**M. le Maire.**- "On applique les textes, Madame VESSIÈRE, nous..."

Question 3, c'est la terrasse du restaurant du Général Leclerc, et c'est M. GRANDCLÉMENT, rescapé des Républicains, qui vient poser la question."

**Question orale n°3 concernant la terrasse du restaurant rue du Général Leclerc présentée par Cyrille GRANDCLEMENT.**

**M. GRANDCLEMENT.**- "Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que l'ère du COVID est heureusement terminée et que les terrasses provisoires ont pour la plupart été supprimées sur la Ville.

Ma question est simple, nous avons un restaurant, sur la rue du Général Leclerc (je ne donnerai pas le nom) qui bénéficie, encore aujourd'hui, d'une terrasse gigantesque qui neutralise sur sa longueur une voie de circulation à côté d'un croisement d'une part et d'autre part dont la largeur masque une partie de la vitrine d'un autre commerce vendant principalement des boissons alcoolisées.

Pouvez-vous me dire sur quelles bases légales (arrêtées de circulation ou autres) vous maintenez cette terrasse et si vous avez pris des dispositions d'une part pour indemniser le pauvre commerçant limitrophe qui perd une partie de son achalandage direct et d'autre part pour réévaluer de manière proportionnée les taxes et redevances de ce restaurant ?"

**M. le Maire.**- "Merci. Réponse : Sabine LAKE-LOPEZ."

**Mme LAKE-LOPEZ.**- "En premier lieu, il convient de rappeler que la Ville avait pris la décision d'autoriser la création des terrasses dites éphémères afin d'accompagner les restaurateurs et les cafés lourdement impactés par la crise sanitaire dans le cadre de la relance de leur activité.

Cette aide était complétée d'une exonération de taxe jusqu'au 31 décembre 2021. Après un bilan effectué à l'automne 2021, il nous a semblé nécessaire de prolonger l'accord exceptionnel jusqu'au 31 octobre 2022 en appliquant cette fois les taxes en vigueur.

Ceci étant précisé, il est important de souligner qu'en dépit de la levée des restrictions liées à la crise sanitaire, les commerçants subissent encore les conséquences de la crise. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, le remboursement des prêts garantis par l'État ou encore l'augmentation de la pratique du télétravail par les entreprises.

Aujourd'hui, les commerçants doivent aussi faire face à forte hausse du coût de l'énergie et aussi des effets de l'inflation. L'impact n'est donc pas négligeable. C'est donc la raison pour

laquelle la municipalité a pris la décision de prolonger à nouveau l'ensemble des opportunités données aux commerçants d'exploiter les terrasses dites éphémères jusqu'au 31 octobre 2023. Ces autorisations sont évidemment soumises à déclaration et à taxation.

À ce jour, 11 établissements ont fait le choix de conserver leur terrasse dite éphémère et les autres établissements pourront toujours bénéficier d'une terrasse éphémère – qu'on appellera saisonnière – à partir du 1er avril 2023.

Concernant la terrasse du restaurant située rue du Général Leclerc, je suppose que vous faites référence à l'établissement situé au numéro 65, elle est autorisée par un arrêté de circulation ainsi qu'un arrêté de permis de stationnement.

L'implantation de cette terrasse a été accordée en tenant compte de l'accord donné par les commerçants situés à proximité immédiate et, à ma connaissance, aucune demande d'indemnisation n'a depuis été formulée par les commerçants au gérant du restaurant visé.

Par ailleurs, l'espace au droit de la boutique attenante – je pense que vous faites référence au caviste – n'a pas été recouvert afin précisément d'éviter de masquer sa vitrine. C'est aussi le cas pour la banque.

À noter également que l'activité commerciale du restaurant participe aussi à l'animation et à l'attractivité du secteur. La hausse de fréquentation observée bénéficie aussi à ce secteur.

Concernant le montant des redevances pour l'occupation du domaine public, il est calculé en fonction de la durée de l'occupation, de la surface occupée et de la nature de l'emplacement. Les tarifs sont définis et réévalués chaque année lors du Conseil municipal au mois de décembre."

**M. le Maire.** - "Monsieur GRANDCLEMENT, vous avez mis à côté de la cible. Vous auriez pu vous renseigner un peu avant de poser cette question d'un grand intérêt pour vous. Je vous remercie.

Il reste 6 minutes 40 secondes. C'est Mme VESSIERE qui pose maintenant une question."

**Question orale n°4 concernant un immeuble situé avenue de Verdun présentée par Martine VESSIERE au nom de la liste « Vivre Issy Pleinement ».**

**Mme VESSIERE.** - "Monsieur le Maire, au 101-103 avenue de Verdun, l'immeuble est en friche et sous le coup de squats occasionnant régulièrement gênes diverses dont sonores. À la suite de quelques plaintes de riverains, le promoteur a fait fermer l'entrée, mais les riverains ne sont guère rassurés pour autant. Quand les travaux, de démolition puis de reconstruction de l'immeuble, commenceront-ils ?"

**M. le Maire.** - "Monsieur KNUSMANN."

**M. KNUSMANN.** - " La SPL Seine Ouest Aménagement a acquis le 19 décembre 2022 ce terrain de l'Établissement Public Foncier d'Ile de France, qui avait été chargé d'acquérir dans un premier temps les biens concernés auprès des différents anciens propriétaires.

Si, contrairement à ce que prétend l'auteur de la question, la Ville n'a pas formellement enregistré de plaintes sur ce sujet, les informations reçues du promoteur ICADE ont conduit la SPL SOA à murer les entrées des bâtiments et à instaurer une surveillance par vidéoprotection.

Cette dernière étudie l'éventualité d'une démolition partielle de ces immeubles, occupés à l'arrière par la salle de prière des pratiquants musulmans.

Pour mémoire, la construction de l'immeuble de logements par la société ICADE, lauréate du concours « Inventons la Métropole du Grand Paris », aura lieu dès le déménagement de la salle de prières au 131 avenue de Verdun."

**M. le Maire.** - "Merci.

Nous passons à la question 5 : recensement du nombre de grévistes lors des dernières grèves (y compris bébé à la consigne). C'est M. Thibaud GLOWACZOWER qui pose la question et Nathalie PITROU qui lui répond."

**Question orale n°5 concernant le recensement du nombre de grévistes lors des dernières grèves (y compris les bébés à la consigne) présentée par Thibaud GLOWACZOWER.**

**M. GLOWACZOWER.**- "Merci, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "Il reste 4 minutes 55."

**M. GLOWACZOWER.**- "Faisant honneur aux traditions françaises, une intersyndicale a appelé à la grève ces dernières semaines. L'ensemble des secteurs industriels, des services et institutionnels dont l'éducation sont concernés. Contrairement à une bourgade voisine, vous n'avez pas fermé les services de la Ville aux Isséens, ce qui n'aurait fait qu'ajouter de la galère à la galère. Pourriez-vous néanmoins dresser un état des lieux de ces grèves au sein de notre administration ?"

**M. le Maire.**- "Merci. Nathalie PITROU."

**Mme PITROU.**- "Merci."

Lors des trois derniers mouvements derniers, nous avons compté :

- Jeudi 19 janvier 2023 : 63 agents grévistes Ville + 1 gréviste CCAS, soit 6,7 % de l'ensemble des agents de la Ville)
- Mardi 31 janvier 2023 : 36 agents grévistes Ville et aucun côté CCAS, soit 3,8 %
- Mardi 7 février 2023 : 19 agents grévistes Ville et aucun côté CCAS, soit 2 %

La journée de mobilisation du secteur de la Petite Enfance à l'appel du Syndicat des professionnels de la Petite enfance (bébé à la consigne) :

- Jeudi 2 février 2023 : 25 agents des structures Petite Enfance de la Ville, soit 11% sur un effectif de 224 agents directement concernés

Côté enseignants :

- Jeudi 19 janvier 2023 : 40,9 % d'enseignants grévistes – accueil municipal pour 94 classes encadrées par 74 animateurs du service Éducation
- Mardi 31 janvier 2023 : 35,5 % d'enseignants grévistes – accueil municipal pour 81 classes encadrées par 62 animateurs du service Éducation
- Mardi 7 février 2023 : 14 % d'enseignants grévistes – accueil municipal pour 21 classes encadrées par 36 animateurs du service Éducation

J'en profite pour remercier l'ensemble des agents municipaux qui, dans leur très grande majorité, ont assuré leurs missions pour permettre la continuité du service public municipal.

On peut également tous remercier les animateurs qui ont assuré l'accueil des enfants dans l'ensemble de nos établissements scolaires."

**M. le Maire.**- "Merci."

Il reste au total 2 minutes 7 secondes.

Nous lançons M. GRANDCLÉMENT, c'est un homme de ressources qui saura certainement se ressourcer."

**Question orale n°6 concernant les droits de l'opposition présentée par Cyrille GRANDCLÉMENT.**

**M. GRANDCLÉMENT.** - "Monsieur le Ministre, le Conseil municipal est l'espace de débat de la cité. En son sein, tous les membres jouissent de liberté et aspirent à plus d'égalité. Comme d'autres élus, je n'ai pas été invité aux vœux de la commune bien qu'élus au même titre que vous et tous les autres membres de votre Conseil.

Pouvez-vous assurer à tous les membres du Conseil, quelles que soient vos opinions à leur endroit, l'exercice de leurs droits fondamentaux tels que prévus par la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Je donne par exemple l'atteinte à la correspondance. J'aimerais, si cela m'est possible après, distribuer le courrier qui m'a été renvoyé un mois après.

En ce qui concerne la fin de ma question, je demande évidemment l'accès à une tribune individuelle dans votre journal. Je vous remercie. Je m'arrêterai là."

**M. le Maire.** - "On peut répondre ? Monsieur LEFÈVRE ?"

**M. LEFÈVRE.** - "On va dépasser les 20 minutes. Je ne peux pas répondre en 40 secondes. Je ferai une réponse écrite."

**M. le Maire.** - "Vous répondrez par écrit à M. GRANDCLÉMENT. C'est un personnage d'importance quand même."

**M. GRANDCLÉMENT.** - Je peux distribuer le courrier qui m'a été renvoyé ?"

**M. le Maire.** - "S'il vous plaît, s'il vous plaît..."

**Mme JOIE-SORIA.** - "(Hors micro) Ce n'est pas fair-play."

**M. le Maire.** - "Non, mais vous ne savez pas qui est M. GRANDCLÉMENT. Vous découvrez le personnage.

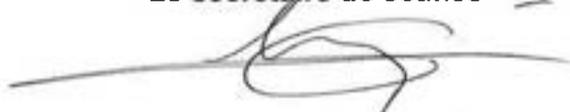
Monsieur LEFÈVRE, que lui répond-on ?

Il faut lui répondre par écrit. Il faut appliquer le règlement. Monsieur GRANDCLÉMENT est intransigeant là-dessus. On applique le règlement et on vous répondra par écrit.

Merci, mes chers collègues, la séance est levée.

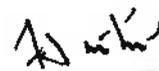
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à s'exprimer, la séance est levée à 21h09.

**Le secrétaire de séance**



**Guillaume LEVY**

**Le Maire**



**André SANTINI**



**Conseil Municipal – 09 février 2023**

**Budget Primitif 2023**

# Introduction

- Une année **2022** caractérisée par une **crise énergétique et économique inattendue**
- Des répercussions de cette crise jusqu'en **2023 dans un contexte international d'incertitudes marquées**
- L'instauration par la loi de finances pour 2023 de dispositifs de lutte contre l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie.

# Les orientations budgétaires pour 2023

La préparation budgétaire s'est déroulée dans un contexte contraint et marqué par des incertitudes économiques.

Les orientations budgétaires pour 2023 s'appuient sur les mesures suivantes :

- **Une baisse de -8% sur les dépenses de fonctionnement hors dépenses réglementaires et contractuelles ;**
- **Le nécessaire recours au levier fiscal pour équilibrer le budget 2023 et dégager des marges de manœuvre à long terme ;**
- **La définition d'une enveloppe annuelle d'investissements financée par les ressources propres de la ville sans recours à de nouveaux emprunt ;**
- **Des efforts de gestion pour redresser la trajectoire des résultats 2022 repris par anticipation dans le budget 2023**

## L'équilibre du budget 2023

Des efforts de  
gestion pour  
redresser les  
résultats cumulés

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>179 001 067,07 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>55 355 931,12 €</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>234 356 998,19 €</b>

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Résultat brut de clôture 2022	<b>5 525 794,45 €</b>	<b>16 272 574,43 €</b>
Résultat antérieur reporté	<b>8 583 715,62 €</b>	<b>-495 241,73 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>14 109 510,07 €</b>	<b>15 777 332,70 €</b>

# Des efforts de gestion maintenant les équilibres financiers

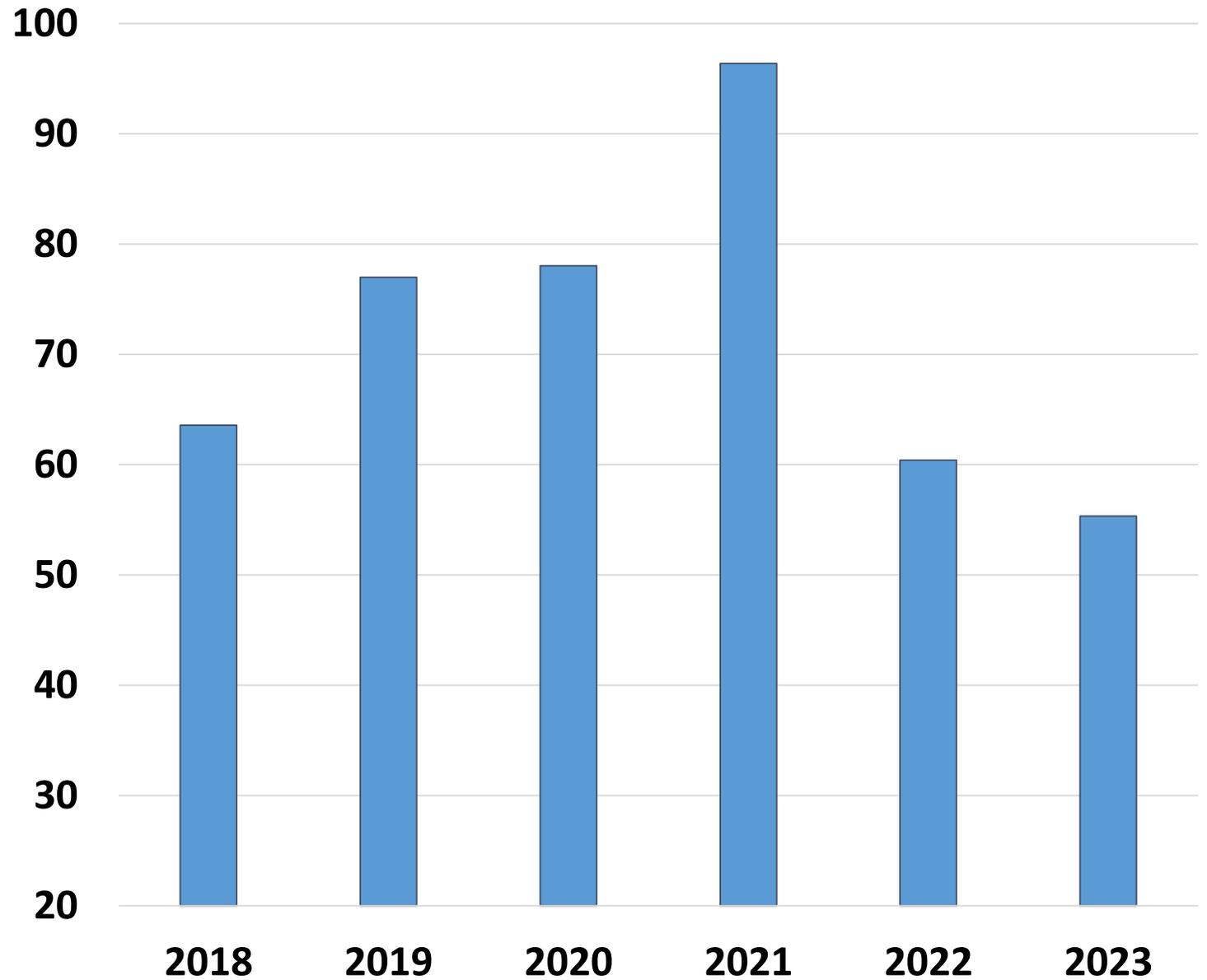
Des dépenses de fonctionnement en tension du fait de l'inflation et de la revalorisation du point d'indice

	Crédits Ouverts 2022 (BP+DM)	Budget Primitif 2023	Variation BP 2023/CO 2022
Dépenses réelles de fonctionnement	149 727	156 491	+4,52 %
Recettes réelles de fonctionnement (Hors résultat reporté)	158 281	165 891	+4,81 %

- Une augmentation des dépenses de fonctionnement liée à l'inflation et à la revalorisation du point d'indice
- Une hausse sensible des recettes notamment grâce au dynamisme des bases fiscales

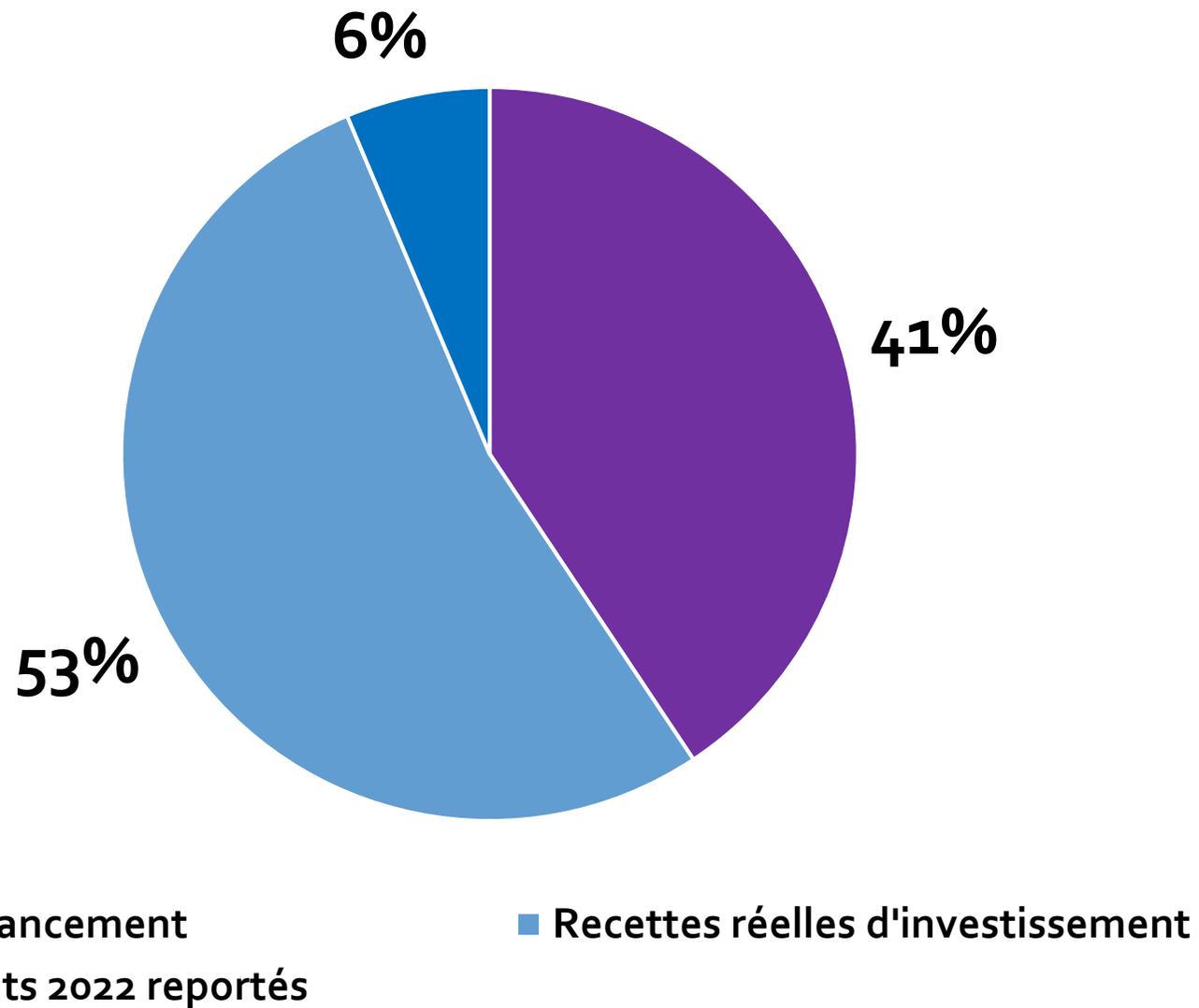
La définition d'une trajectoire d'investissement

Evolution des dépenses réelles d'investissement (M€)



Le financement  
de  
l'investissement  
sans recourir à  
de nouveaux  
emprunts

## Répartition des recettes d'investissement



# Conclusion

Un objectif réaffirmé de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement dans un contexte économique incertain



Un nécessaire recours au levier fiscal afin de préserver les équilibres financiers face aux tensions inflationnistes



Un niveau d'investissement soutenable et financé sans recours à de nouveaux emprunts en 2023



La poursuite des efforts de gestion pour consolider l'épargne nette et garantir le financement des projets futurs